Pôle Enfance et Adolescence

Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif

Apei
Les Papillons Blancs
Hénin - Carvin

SYNTHÈSE DU PROJET DE PÔLE 2023-2028

Approuvé au CA du 20/10/2023
Approuvé au CVS du 10/11/2023

Sommaire

1 Mot du directeur 5
2 Préambule 7
3 Projet du Pôle Enfance et Adolescence 10
3.1 Notion de Pôle et orientations stratégiques 11
3.2 Offres de Service et Missions 12
a) Agrément 12
b) Localisation 13
3.3 Contexte et enjeux 14
a) Effets et enjeux des politiques publiques 14
b) Ancrage dans le territoire, travail en réseau et partenariat. 15
3.4 Population accompagnée 16
a) Evolution du public accueilli 17
3.5 Nature et offre de service 18
3.5.1 Le parcours de la personne au sein du Pôle 19
a) Processus d'admission 19
b) Le Projet Personnalisé 20
c) Droit des personnes accompagnées 20
d) Accès au dossier unique du jeune 20
e) Place de l'entourage 21
f) Expression et participation de la personne accompagnée 22
g) Dynamique de parcours au sein du Pôle et hors Pôle 24
3.5.2 Les prestations de services de l'IME et du SESSAD l'Envol 27
a) Le SESSAD l'ENVOL 28
b) L'IME l'ENVOL 30
- Le service enfance au sein de l'IME l'ENVOL 32
- Le service Adolescence, jeunes adultes au sein de l'IME l'ENVOL 33
c) Les Services TSA et ADAGIO 35
d) Le projet de soins du Pôle Enfance et Adolescence 37
e) Le projet pédagogique du Pôle Enfance et Adolescence 37
f) Les prestations logistiques 38
g) La démarche qualité et la gestion des risques 41
3.5.3 Le projet managérial 44
a) Organigramme du Pôle 44

b) Parcours d'intégration des nouveaux salariés, stagiaires et bénévoles 46
c) La gestion des parcours professionnels 47
d) La dynamique du Pôle 49
e) Les réunions 50
3.5.4 Communication transversale 52
3.6 Objectifs d'évolution, de progression et de développement 53
Glossaire 55

1 Mot du directeur

Le Pôle Enfance et Adolescence est bien identifié par de nombreux acteurs du territoire, que ce soient les partenaires du sanitaire, du médico-social et de l'éducation nationale. Ils jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des enfants et des adolescents en situation de handicap.

Sa nouvelle identité : l'IME et le SESSAD l'Envol symbolise plus encore sa volonté d'évoluer pour répondre aux besoins des jeunes accompagnés.

L'IME et le SESSAD l'Envol se sont toujours appuyés sur une équipe pluridisciplinaire engagée. L'expertise et le dévouement, des professionnels, des jeunes et de leurs familles, sont déterminants dans les accompagnements proposés.

« Le nom L'Envol porte bien son nom parce qu'on apprend à travailler avec une attitude de travailleur, pour travailler à l'ESAT à nos 20 ans ou avant pour s'envoler dans la vie adulte. » Thérèse, jeune accompagnée au sein du Pôle.

La mise en place du Pôle en 2021 a vraiment permis de fluidifier le parcours du jeune accompagné et d'ouvrir le champ des possibles en termes de réponses multiples et variées que ce soit à l'interne comme à l'externe.

La posture pro active du Pôle d'aujourd'hui permet d'offrir davantage de sens et de cohérence aux actions mises en place et prévues dans les 5 prochaines années. L'offre de service en dispositif s'inscrit dans la vision partagée sur l'ensemble des pôles de l'APEI affirmée dans son projet associatif.

Christelle COKELAER

Directrice du Pôle Enfance et Adolescence

Préambule

2 -Préambule

Projet de Pôle

Le projet garantit la cohérence et la continuité des parcours. Il est établi pour une durée de 5 ans et constitue un outil de référence fondamental, pour les jeunes accompagnés, leurs familles, les professionnels et les partenaires.

Il s'inscrit dans les schémas régionaux et départementaux. Il répond aux attentes et aux évolutions sociétales. Ce projet est réactualisé et adapté en fonction des évolutions, des contextes et besoins des publics accompagnés.

Le projet du Pôle répond à l'obligation légale posée par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et à l'obligation réglementaire de l'article L - 311 - 8 du code de l'action sociale et des familles. Il découle du Projet Associatif Global. Il traduit de façon concrète les orientations associatives.

Le Projet Associatif Global s'inscrit pleinement dans le mouvement parental, il encourage le principe d'une société ouverte qui prône le Vivre Ensemble. Il permet aux personnes accompagnées à chaque fois que cela est possible, de faire leurs propres choix en développant leur capacité d'agir.

Ce document se veut dynamique et inscrit l'action de l'ensemble des établissements et services du Pôle Enfance et Adolescence dans un contexte territorial et temporel. Il se veut surtout prospectif. Il représente la carte d'identité du Pôle Enfance et Adolescence. Un réel support pour les fonctions de management ainsi que pour les équipes pluriprofessionnelles.

LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La phase d'élaboration du projet Pôle Enfance et Adolescence s'est voulue participative et consultative. Ainsi les professionnels, les Personnes, les familles et partenaires ont tous collaboré directement ou indirectement à la réflexion et ont alimenté les orientations définies.

L'écriture de ce projet répond au cahier des charges de l'HAS. Il est élaboré collectivement par la mise en place de groupes de travail représentatifs au travers d'une méthodologie de travail planifié dans le temps. Ainsi, l'ensemble de la démarche a été pensé pour toucher un maximum de personnes sur différents moments et favoriser les échanges croisés sur les thèmes retenus.

LA GOUVERNANCE DU PROJET EST STRUCTURÉE AUTOUR DE DEUX INSTANCES

Comité de pilotage (COPIL)

Composition du COPIL : L'équipe de direction du Pôle Enfance et Adolescence et personnes ressources en fonction de la thématique abordée.

Leurs missions :

- Valider la méthodologie utilisée pour le projet.
- Suivre l'avancement des travaux.
- Relire et corriger les documents produits pendant le projet.
- Soumettre le projet à l'avis de la direction générale avant sa validation par le CA de l'APEI Hénin-Carvin.

Les groupes de travail

Composition des groupes de travail :

- Un pilote
- Des personnes ressources en fonction de la thématique abordée
- Des professionnels
- Des personnes accompagnées
- Des aidants familiaux
- Des partenaires

Leurs missions :

- Définir les axes principaux
- Mettre en place une méthodologie
- Rédiger le projet de Pôle et les projets d'établissement et de service

3 Projet du Pôle Enfance et Adolescence

3.1 Notion de Pôle et orientations stratégiques

Le Pôle Enfance et Adolescence met tout en œuvre pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'une réponse adaptée à leurs besoins. Il promeut le parcours de vie du jeune sans rupture en privilégiant une inclusion raisonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire tout en mobilisant des moyens d'accompagnements adaptés et souples. Il garantit ainsi son parcours comme le précise les recommandations des bonnes pratiques et le Plan Régional de Santé des Hauts de France 2018/2028.

LA MISE EN PLACE DU PÔLE ENFANCE ET ADOLESCENCE AMÉLIORE L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE EN SITUATION DE HANDICAP ET FACILITE LA FLUIDITÉ DE SON PARCOURS.

LE PÔLE ENFANCE ET ADOLESCENCE EST PENSÉ AUTOUR DE LA TRANSVERSALITÉ.

La dynamique de Pôle permet d'accompagner et de piloter le changement de façon progressive ouvrant sur une communication permettant de rassurer les équipes sur les orientations à venir. Elle garantit la cohérence et la pertinence des projets sur l'ensemble du Pôle, afin d'envisager le passage en dispositif.

Ce dernier aspect constitue un enjeu majeur pour la direction et les équipes.

Cette transformation de l'offre de service permet d'adopter une posture proactive à travers une démarche de co-construction.

3.2 Offres de Service et Missions

a) Agrément

Le Pôle Enfance et Adolescence propose un accompagnement au plus près des besoins du jeune, dans une logique de fluidité et de continuité de parcours à travers l'IME et le SESSAD l'Envol.

IME L'Envol	***SESSAD L'Envol***
• **139** enfants et adolescents **de 3 à 20 ans** présentant une déficience intellectuelle, légère, moyenne à profonde avec ou sans troubles associés dont : Un service TSA : 13 places Un service de jeunes en situation de Polyhandicap : 8 places	▪**56** enfants et adolescents de **3 à 20 ans** présentant une déficience intellectuelle, légère, moyenne à profonde avec ou sans troubles associés, ou des TSA, ou un pluri handicap ou un polyhandicap ou un handicap rare

Chaque jeune est au cœur d'un accompagnement adapté en fonction de son âge et de ses besoins particuliers. Tout ce qui compose son accompagnement est régulierement étudié avec lui, sa famille et son entourage pour concevoir un projet personnalisé sur mesure le plus inclusif possible.

Ci-dessous les services proposés par le Pôle Enfance et Adolescence de l'Apei Hénin-Carvin :

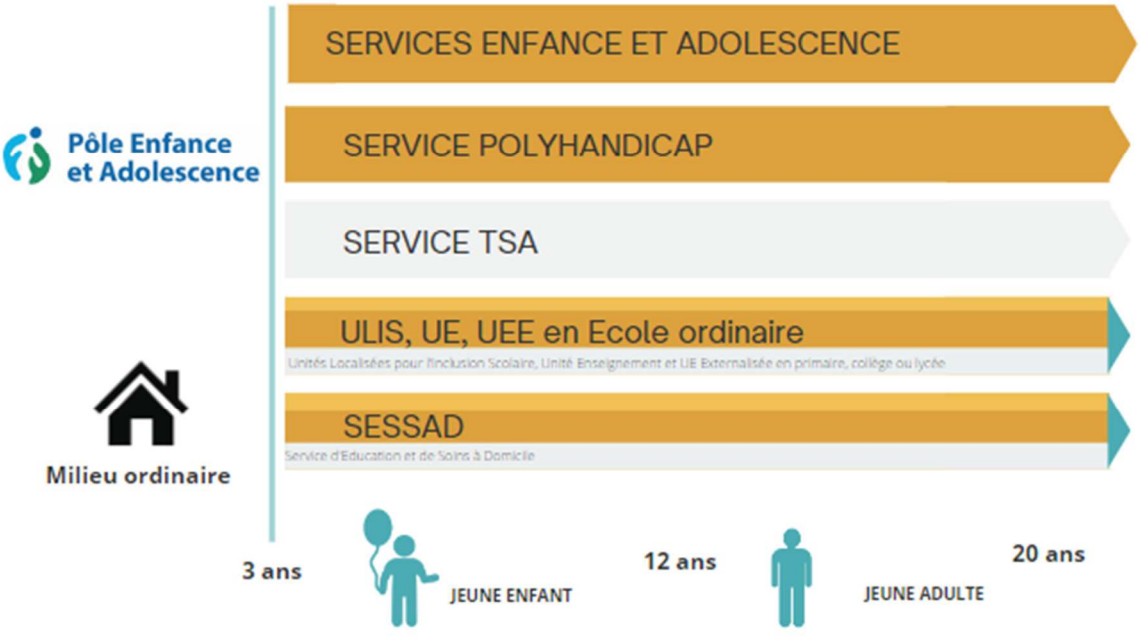

b) Localisation

L'Agence Régionale de Santé définit les territoires de santé en ce qui concerne les activités relevant de ses compétences et notamment, au niveau de l'accompagnement médico-social (art L 1434-16 du code de la Santé Publique). Depuis le 1er janvier 2016, l'ARS Hauts-de-France, réel opérateur de l'Etat et de l'Assurance maladie, intègre toute la chaîne de la santé publique et a pour mission de garantir sur tout le territoire l'accès à la prévention, aux soins de ville, hospitaliers et aux services médico-sociaux.

L'APEI d'Hénin-Carvin intervient au sein de la communauté d'agglomération d'Henin-Carvin, sur le territoire de santé du Pas-de-Calais

Le secteur est desservi par les transports en commun facilitant ainsi les contacts avec le tissu urbain (magasins, centre culturel, complexe sportif).

L'IME et le SESSAD l'Envol accompagnent plus de 200 enfants et adolescents sur les communes d'Hénin et de Carvin :

Site de Carvin	***Site d'Hénin***
▪ Il se situe à proximité de la zone commerciale de la ville de Carvin, à 1 km du centre-ville.	▪ Il se trouve quant à lui à proximité du centre-ville d'Hénin Beaumont et des grands axes routiers

3.3 Contexte et enjeux

a) Effets et enjeux des politiques publiques

En pleine transformation du secteur médico-social et au regard de l'évolution du profil des publics accueillis *(enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des troubles du neurodéveloppement),* il nous paraît essentiel de mettre en exergue toute l'expertise de nos services, en s'appuyant sur leurs capacités d'innovation et leurs souplesses d'intervention.

La restructuration du Pôle Enfance et Adolescence est venue impulser de nouvelles pratiques professionnelles favorisant dès que possible une approche inclusive prônée par les pouvoirs publics. Notre offre de service évolue en apportant des réponses adaptées, répondant aux besoins des publics accompagnés et de leurs familles. Cette dernière s'appuie évidemment sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM qui affirment :

« Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations, des pistes pour l'action destinées à permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et de mettre en œuvre la démarche d'évaluation ».

A ce titre, elles sont intégrées dans le processus d'évaluation et la démarche d'amélioration continue de la qualité.

b) Ancrage dans le territoire, travail en réseau et partenariat.

Bien implantés et reconnus dans les secteurs d'intervention respectifs, l'IME et le SESSAD L'Envol ont tissé et diversifié le travail de réseau et de partenariat au travers d'une reconnaissance réciproque des différents acteurs dans leur champ de compétences.

Afin d'optimiser la mise en œuvre du projet personnalisé de chaque jeune dans ses multiples aspects, l'IME et le SESSAD s'engagent dans un travail collaboratif avec un ensemble de partenaires et d'acteurs. La carte partenariale ci-dessous permet de repérer les différents acteurs impliqués, de champs et d'horizons professionnels différents. Cette carte est évolutive et peut être complétée si besoin.

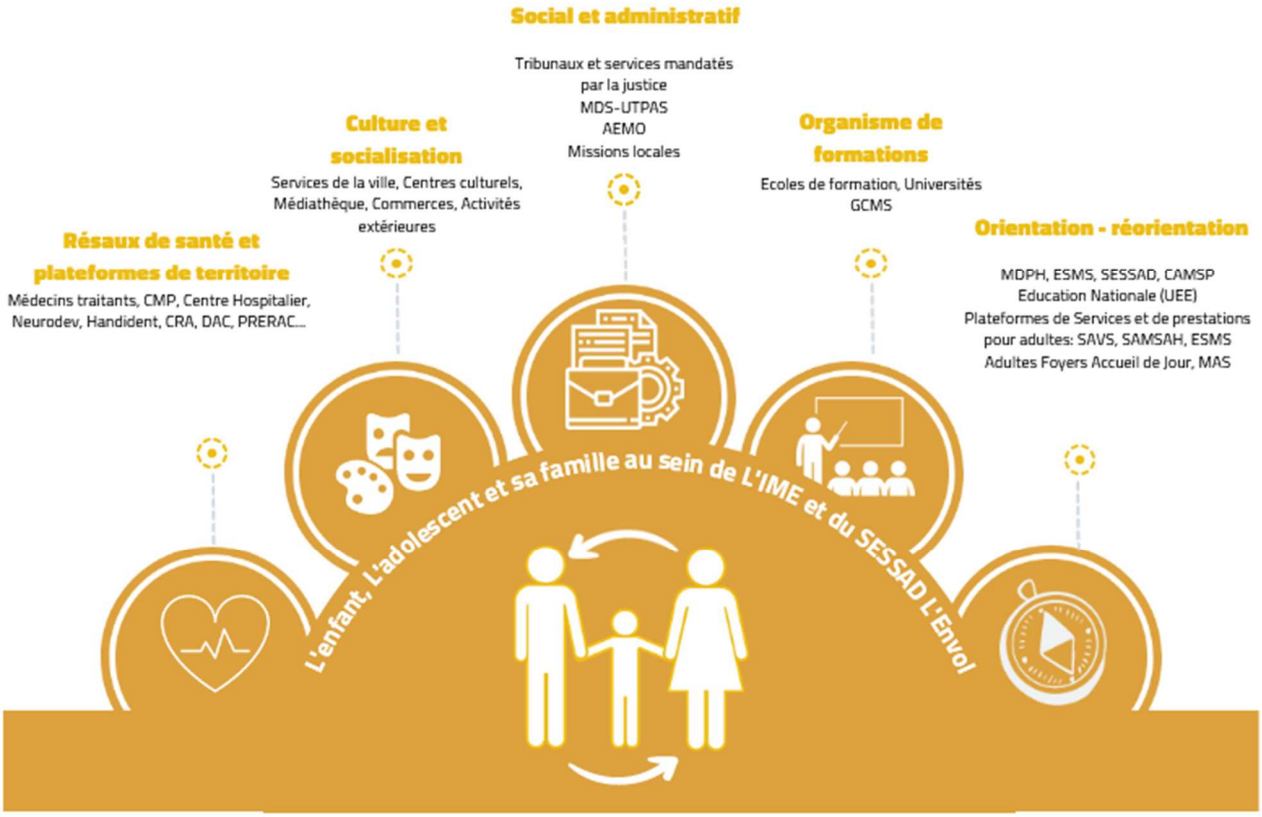

Pour aller plus loin, le Pôle enfance et adolescence se saisit de la richesse des acteurs qui l'entoure pour s'emparer de l'enjeu de l'interprofessionnalité (PIA3, EMAS, stages croisés…).

3.4 Population accompagnée

- Au SESSAD l'Envol

Site de Carvin :

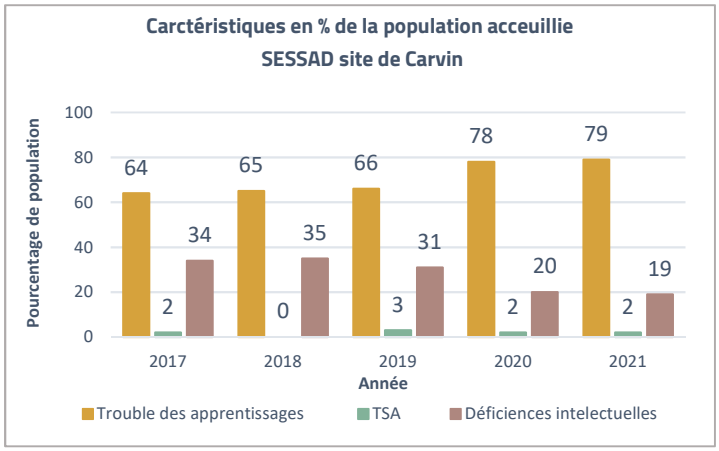

Site d'Hénin-Beaumont :

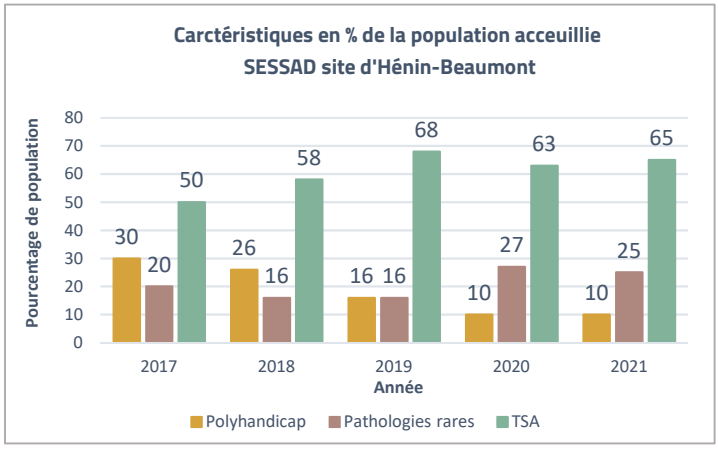

Au SESSAD, notamment sur le site de Carvin, la proportion des jeunes présentant des troubles des apprentissages s'accroit depuis 2017, au détriment de celle présentant des déficiences intellectuelles. Sur le site d'Hénin, la proportion des jeunes présentant des troubles TSA augmente.

Ces augmentations peuvent s'expliquer par un besoin croissant du territoire, en lien avec la démarche diagnostique, plus précise et plus précoce (EDAP).

- A l'IME l'Envol

Site de Carvin :

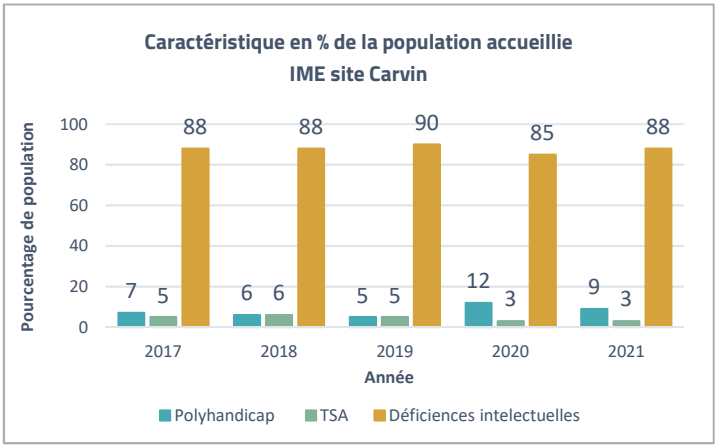

Site d'Hénin-Beaumont :

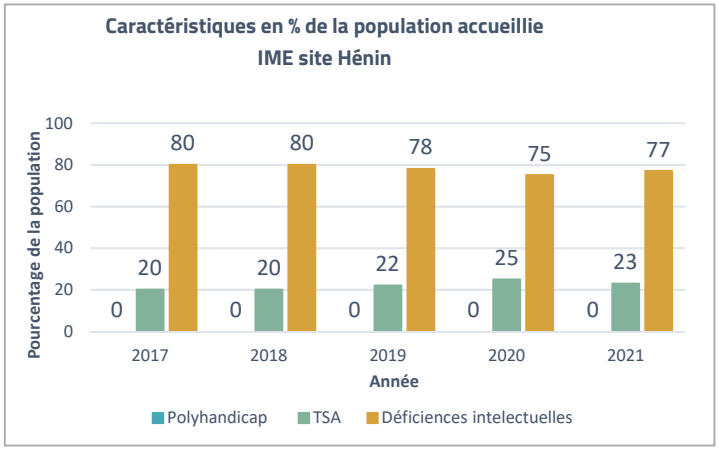

A l'IME, la proportion de jeunes présentant une déficience intellectuelle reste stable pour les deux sites. La proportion de la population présentant un polyhandicap se maintient quant à elle, depuis 2020 sur

le site de Carvin. Tandis que la proportion de la population présentant un TSA augmente depuis les 5 dernières années sur le site d'Hénin.

Ces dernières années, au regard de la typologie des déficiences (augmentation des TSA et troubles du comportement) et de l'évolution du public (augmentation des demandes à l'âge « charnière » 6/12 ans et CP/collège) ajoutée à la mise en œuvre de la démarche « Réponse Accompagnée pour Tous » (accueil prioritaire de type P1, PAG, situation complexe, accueil modulé et / ou partagé voire des doubles notifications), nous constatons que la population de l'IME et du SESSAD l'Envol présente des besoins multiples et hétérogènes.

Ces besoins prennent en compte les attentes du jeune et de sa famille ainsi que le principe d'une démarche autodéterminée.
On parle de triple expertise permettant cette prise en compte des besoins repérés chez le jeune en matière de :

Le rôle, l'expérience et les compétences du jeune, de sa famille et des professionnels permettent d'accompagner ce dernier tout en valorisant la complémentarité de chacun des acteurs.

a) Evolution du public accueilli

La restructuration en Pôle permet plus de transversalité et de décloisonnement.

Travailler en Dispositif

Elle répond aux évolutions des besoins des jeunes dont le but est de les accompagner vers plus de citoyenneté, d'inclusion sociale en mobilisant les ressources internes et externes notamment, les partenaires présents sur le territoire et les dispositifs de droit commun.

3.5 Nature et offre de service

Une offre de service en évolution pour un accompagnement au plus près des besoins.

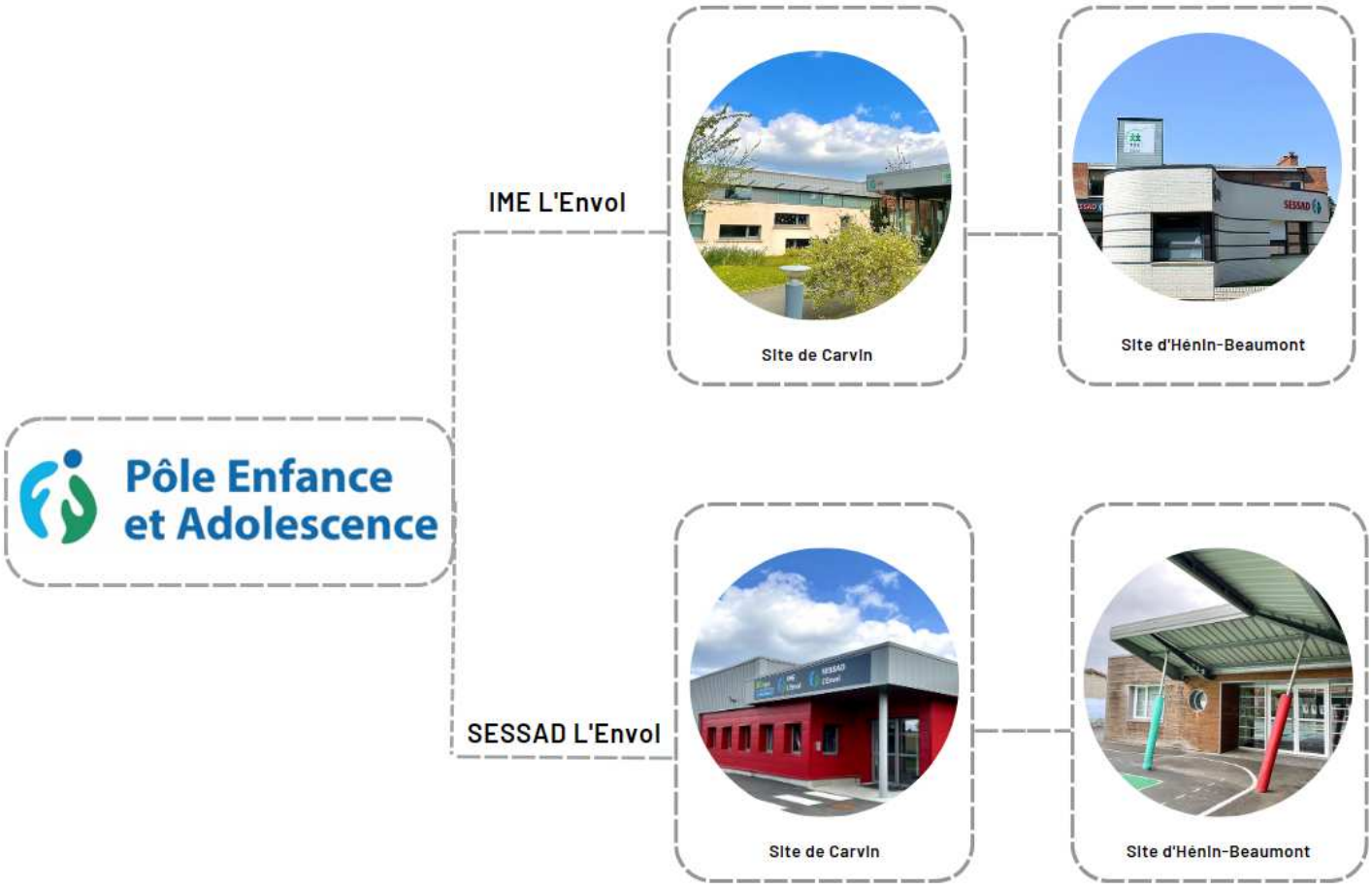

Une nouvelle identité : IME et SESSAD L'Envol pour de nouveaux projets.

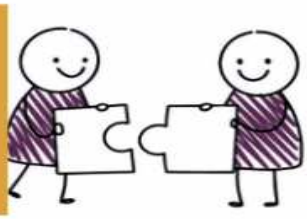

[1] Les identités des établissements et services se réinventent. Le Pôle Enfance et Adolescence se compose désormais de l'IME et du SESSAD L'Envol sites d'Henin et de Carvin (Arrêté août 2022 délivré par décision de l'ARS Hauts de France).

3.5.1 Le parcours de la personne au sein du Pôle

a) Processus d'admission

L'orientation d'un jeune au sein du Pôle Enfance et Adolescence est prononcée par la MDPH. L'accompagnement proposé est conditionné par différents critères inhérents au processus d'admission prévu. C'est pourquoi, une commission d'admission du Pôle se réunit régulièrement, elle est composée, du directeur de Pôle, des directeurs adjoints, des chefs de service, du médecin, des infirmières et des psychologues.

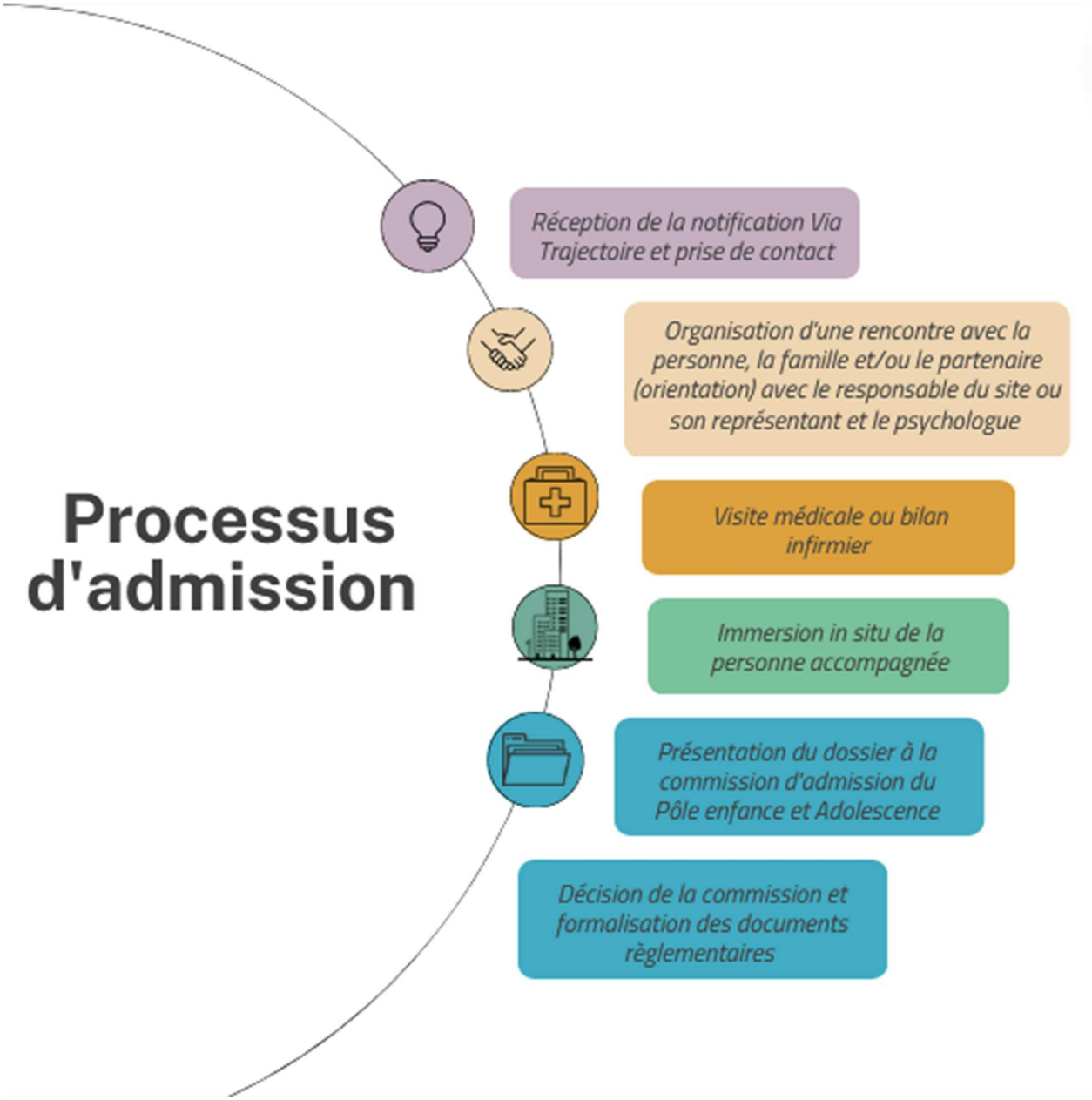

b) Le Projet Personnalisé

Le projet personnalisé est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire, en concertation avec le jeune et sa famille ou le représentant légal, ainsi qu'avec les partenaires concernés le cas échéant.
Il précise les besoins, les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer un accompagnement personnalisé.
Celui-ci est réajusté de manière permanente et réactualisé chaque année. Une procédure PP est mise en place au sein du Pôle Enfance et Adolescence.
Le Projet Personnalisé est réalisé sur Imago, en lien avec les différents domaines Sérafin-PH.

Apei
Les Papillons Blancs
Nos différences, Notre richesse.

IME du Carembault
940 Boulevard de la Justice
62220 CARVIN

PROJET PERSONNALISE

Date de Naissance :

Date d'entrée dans l'établissement : Groupe : Ados
Référent éducatif :
Date de début du projet : Date de fin :
Date de synthèse :
Précisions éventuelles :

Orientation(s) MDPH et date(s) de fin de validité :
IME Carvin :

c) Droits des personnes accompagnées

Les droits des Personnes accompagnées sont inscrits dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie parue dans l'annexe à l'arrêté du 08 septembre 2003 et mentionnée à l'article L311-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

d) Accès au dossier unique du jeune

Le Dossier unique du jeune existe sous 2 formes :

- Le dossier papier
- Le dossier numérique

Quel que soit sa forme, celui-ci doit contenir des informations identiques, utiles, formalisées et actualisées, d'ordre administratives, socio-éducatives, médicales et paramédicales.

L'objectif du dossier étant :

- D'assurer une mémoire des actions entreprises
- De permettre le suivi et la compréhension du parcours médico-social de la personne
- D'éviter toute rupture de parcours de la personne

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Depuis 2019, l'Association s'est engagée dans la démarche du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) comme l'exige le décret du 25 mai 2018. Toutes les demandes d'accès au dossier unique sont soumises au Délégué à la Protection des données (DPO), celles-ci seront traitées dans le cadre de la procédure en vigueur.

L'association s'appuie sur un système d'information permettant la sécurisation des données à travers l'outil Imago pour le dossier unique. La gestion des droits d'accès est centralisée au Siège ; ainsi ce mode de fonctionnement permet à la fois de sécuriser, d'homogénéiser, et de garantir l'ensemble des droits d'accès en fonction du profil du professionnel et des besoins.

A terme, le dossier numérique se substituera au dossier papier afin de garantir davantage la sécurisation des données et enfin l'ouverture prochaine d'un portail permettra l'accès au jeune et / ou son tuteur légal via internet.

e) Place de l'entourage

L'humanisme, la citoyenneté, la solidarité et l'esprit d'entraide sont des valeurs défendues par l'Association. Elle a le souci d'associer les familles à l'accompagnement de leur enfant et aux différents temps forts de l'association.

L'admission en IME ou en SESSAD est l'occasion d'un premier échange avec le jeune et sa famille autour des dispositions prévues par la loi du 2 janvier 2002, par la charte des droits et libertés des personnes accueillies et ainsi comprendre les grands axes de l'accompagnement de l'enfant. Lors de cette rencontre, la famille reçoit le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement et signe le contrat de séjour ou le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

En fonction du calendrier scolaire, une réunion avec les parents ou représentants légaux est organisée pour chacun que ce soit au SESSAD ou en IME, afin d'échanger sur les objectifs généraux de l'accompagnement, l'organisation des emplois du temps, les activités prévues. Cette réunion permet aux parents de rencontrer tous les professionnels sur les lieux d'accompagnement. Des moyens de

communication sont mis en place quotidiennement et favorisent les échanges ainsi que la transmission des informations. En fonction des besoins et des demandes de la famille, des rencontres peuvent avoir lieu avec les différents membres de l'équipe pluri professionnelle (avec le psychologue, visites médicales, visites à domicile).
Au-delà :

Des rencontres conviviales sont proposées sur le Pôle Enfance et Adolescence

- Fête de fin d'année
- Portes ouvertes, Inauguration, Forums…
- Moments conviviaux : atelier parents enfants…
- Journées sportives et culturelles

Des rencontres inhérentes à l'accompagnement des personnes accompagnées sont proposées :

- Accueil par les administrateurs délégués lors de l'admission dans l'établissement ou au sein du service
- Co-construction des Projets personnalisés : échanges sur le parcours de vie
- Organisation de rencontres thématiques…

Au-delà, la plateforme EMAA de l'APEI d'Henin-Carvin accompagne les aidants familiaux ou tout aidant d'une personne en situation de handicap qu'il soit accompagné ou non, dans les différentes solutions de répit qui correspondent ou non à la situation.

f) Expression et participation de la personne accompagnée

En référence à l'article L311-6 du code de l'action sociale et des familles, l'ESMS met en place un dispositif d'expression adaptée ou tout autre forme de participation afin d'associer les personnes accompagnées et leur famille.
Pour l'IME, suite au décret du 25 Avril 2022 relatif au CVS, en vigueur le 01 Janvier 2023, la procédure CVS et le règlement intérieur du CVS ont été actualisés. Le conseil de la vie sociale se réunit au

minimum trois fois par an et permet d'associer les familles et les personnels au fonctionnement de l'établissement.

Le CVS est constitué de représentants d'usagers, de parents, d'un membre du personnel, d'un représentant de la municipalité et d'un représentant de l'Association. Le Président est un représentant des familles.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le CVS favorise la participation et l'expression des jeunes et de leur famille ou tuteur au sein de la structure.

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

Lors de temps forts internes ou externes, la satisfaction des jeunes accompagnés et/ou avec leurs familles est recueillie par l'intermédiaire d'enquêtes de satisfaction à partir du logiciel fusion.
La prise en compte des éléments sont partagés, affichés et échangés au sein des différentes instances comme : le comité de direction, les réunions de services, le CVS et autres...
De même pour le SESSAD, la forme de participation est l'enquête de satisfaction. Au-delà de l'obligation légale, la mise en place de toute démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité des prestations passe par le recueil de la satisfaction de la personne accompagnée et plus précisément de la famille ou des représentants légaux, des partenaires et des professionnels.

Sujets traités par l'enquête de satisfaction:

01 L'accueil
02 Le projet personnalisé d'accompagnement
03 Les droits et libertés des enfants et adolescents
04 Les prestations éducatives
05 Les prestations de soins et actions thérapeutiques
06 L'accompagnement à domicile
07 Les conditions d'accueil
08 Les conditions de transport
09 La gestion des incidents et des plaintes
10 La préparation à la fin de l'accompagnement
11 La vie associative – participation.

g) Dynamique de parcours au sein du Pôle et hors Pôle

Le parcours de la personne accompagnée évolue jusqu'à ses vingt ans, le projet personnalisé est constamment ajusté aux besoins de chacun. L'action du Pôle Enfance et Adolescence prend de multiples formes :

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Il intervient sur les lieux de vie du jeune : familial, scolaire, professionnel, culturel et de loisirs.

L'Institut Médico-Éducatif (IME)

Il propose un accueil de jour modulé à temps plein ou à temps partiel en fonction des besoins.

L'ACCOMPAGNEMENT

Le Pôle Enfance et Adolescence de l'APEI d'Henin Carvin s'inscrit dans une dynamique qui favorise la fluidité des parcours du jeune au sein du Pôle.

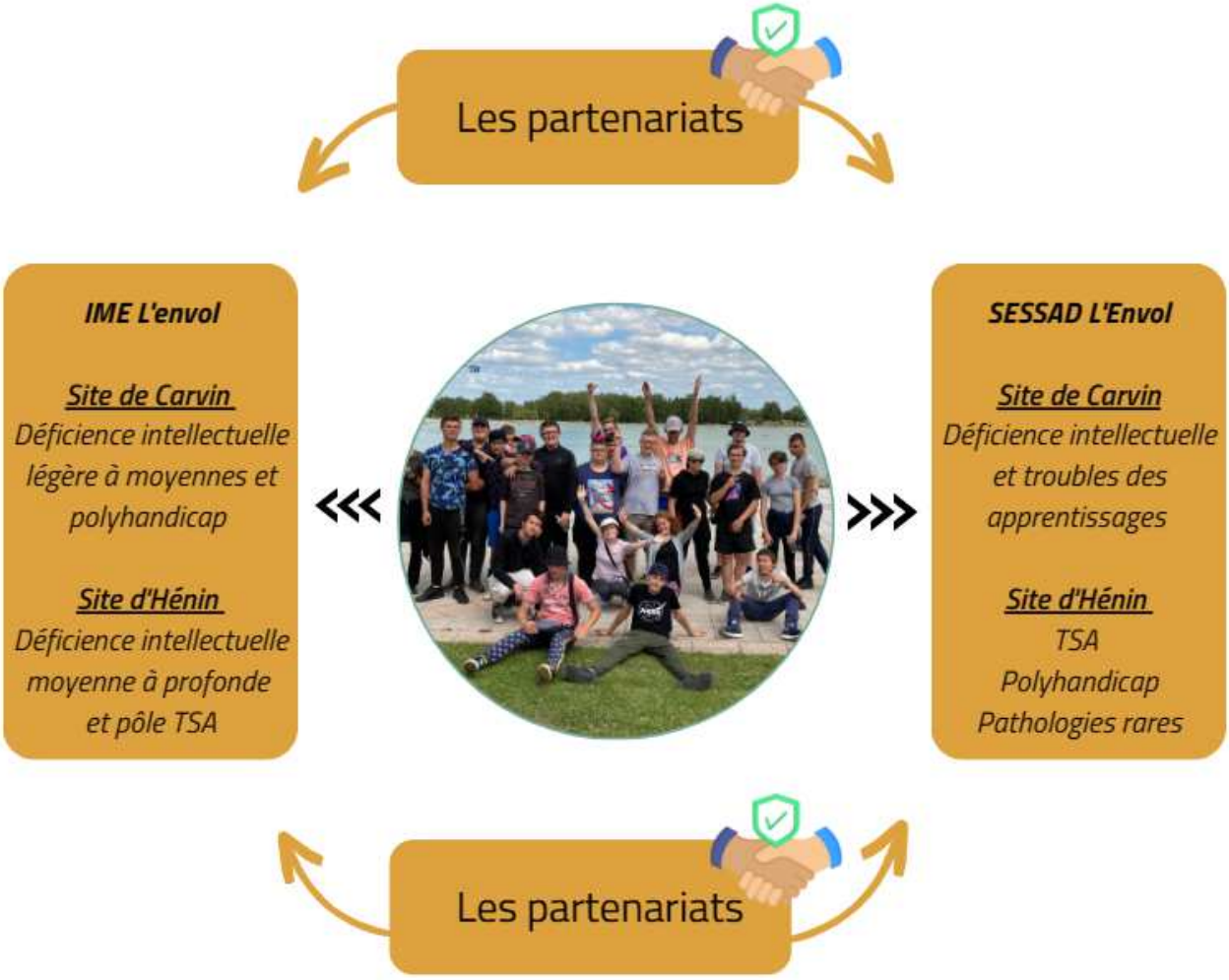

Selon ses besoins, le jeune peut être accueilli en accueil de jour (IME) sur le site d'Hénin et/ou de Carvin à temps plein ou à temps partiel ou accompagné par le SESSAD en appui à la scolarisation.

SCOLARITÉ PARTAGÉE

Les jeunes aux besoins très spécifiques peuvent parfois bénéficier d'une notification SESSAD et IME afin de répondre au mieux aux besoins de scolarisation, aux situations complexes… et ainsi éviter les ruptures de parcours.

En fonction du projet personnalisé du jeune, des réorientations sont possibles avant 20 ans, en milieu ordinaire ou autres…

Face à de nombreuses situations complexes des jeunes accompagnés, notamment dans le cadre des collaborations autour du dispositif porté par la MDPH : Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), le travail en partenariat avec d'autres acteurs du territoire est essentiel.

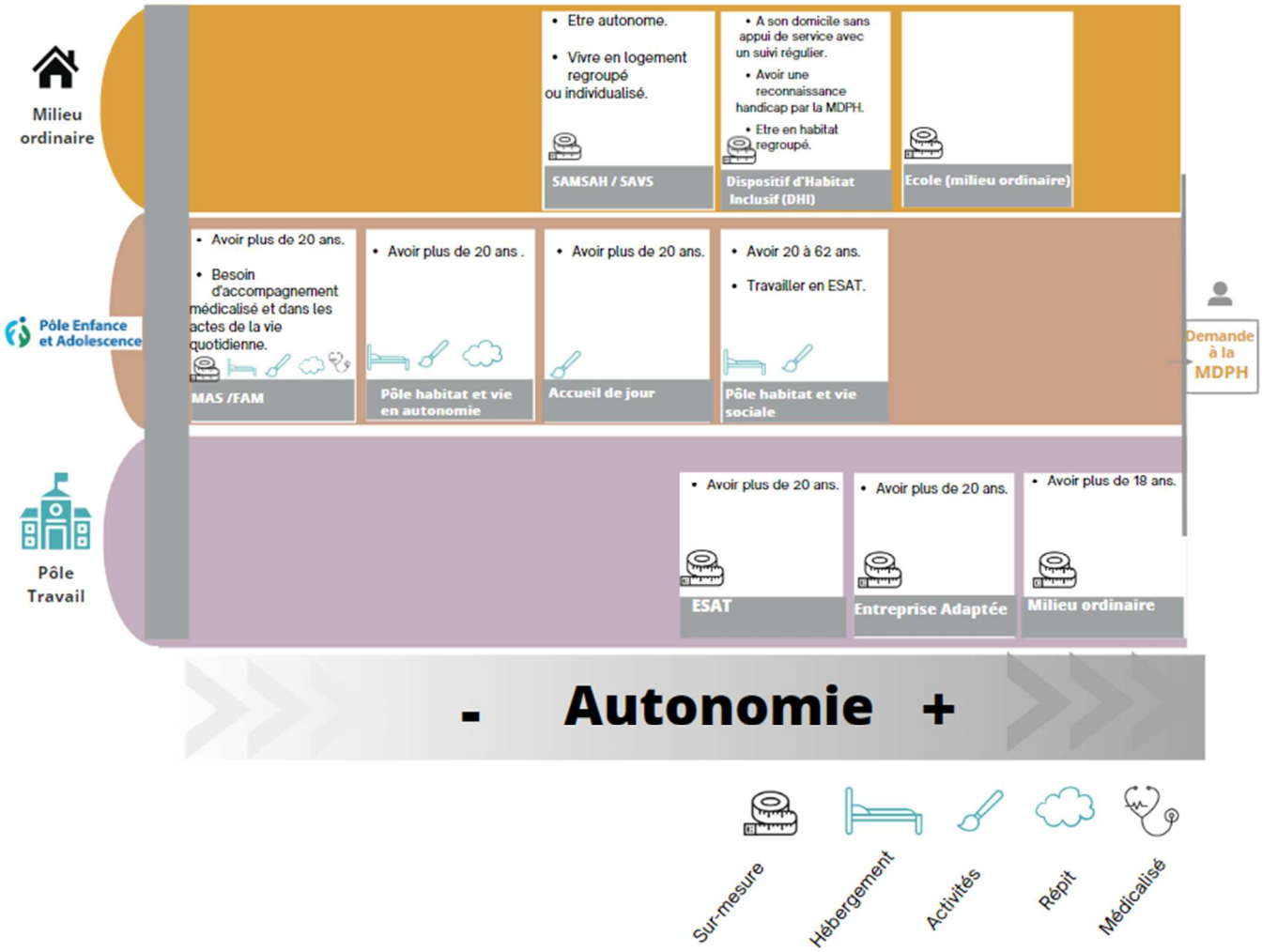

De manière générale, les parcours se réalisent de manière transversale pour garantir un panel de réponses variées et éviter les ruptures.
Chaque enfant est au cœur d'un accompagnement adapté à son âge, sa singularité et ses compétences.

La transversalité au sein du Pôle Enfance et Adolescence est au service du Parcours du jeune sans rupture :

- Des stages croisés sont proposés en fonction des besoins du jeune.
- Les activités communes à plusieurs services se réalisent et se multiplient afin de privilégier les échanges entre tous.
- La fluidité de parcours entre l'IME et le SESSAD, et entre les sites se multiplient.

Au sein du Pôle, un Educateur Spécialisé Situation Complexe et Parcours d'Inclusion facilite d'autant plus le lien entre les sites et les partenaires extérieurs sur les situations repérées comme complexes.

3.5.2 Les prestations de services de l'IME et du SESSAD l'Envol

Les objectifs généraux de la prestation éducative :

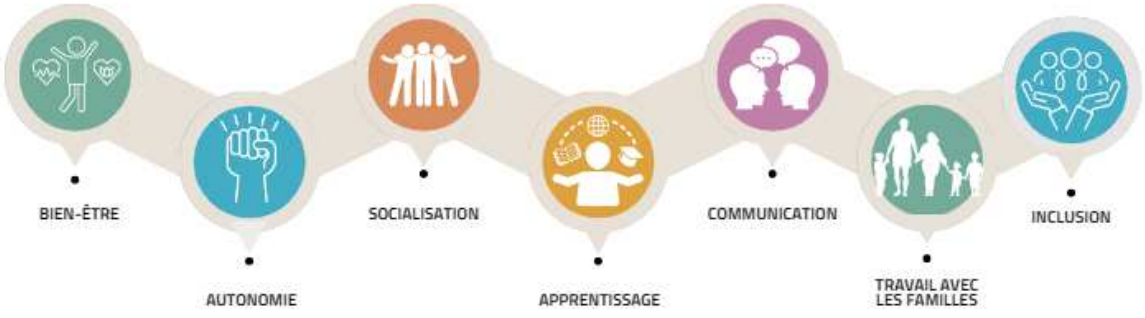

a) Le SESSAD l'ENVOL

Le SESSAD l'Envol accompagne 56 jeunes jusqu'à 20 ans. Il est réparti sur deux sites Henin et Carvin.

Le SESSAD est un service de soutien à l'inclusion. Cette dernière peut être scolaire, ou se réaliser sur tous les lieux de vie du jeune à visée citoyenne. Le projet du jeune s'articule autour de son autodétermination et de son projet de vie.

Le SESSAD l'Envol coordonne le projet des jeunes dans ses différents lieux de vie :

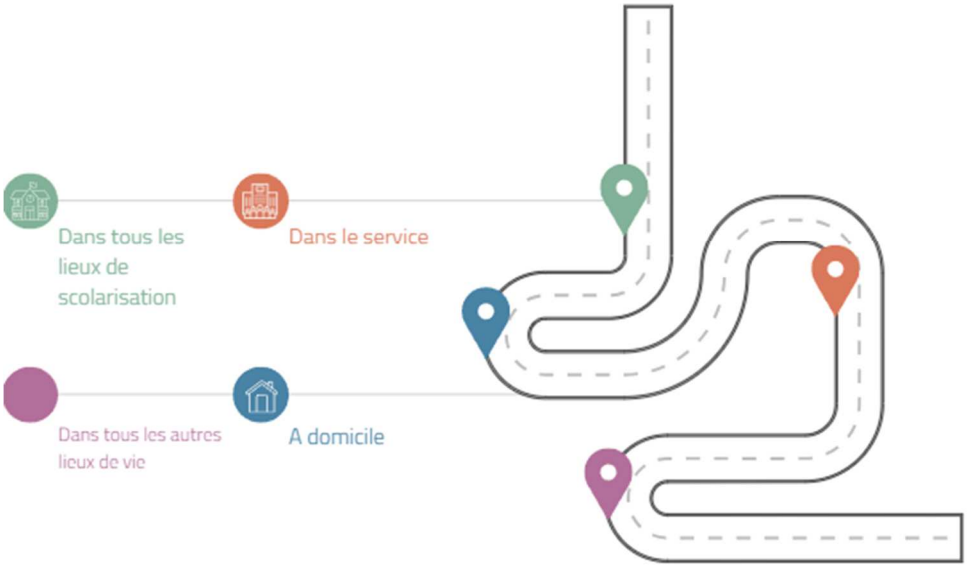

Les interventions au sein du SESSAD s'articulent autour d'accompagnements éducatifs, thérapeutiques et rééducatifs. La fréquence et la durée varient selon les besoins de l'enfant.

Le SESSAD accompagne les jeunes sur leurs lieux de scolarisation ou de professionnalisation et établit dès le début un contact avec le directeur et l'enseignant de l'établissement scolaire.

Le chef de service et/ou l'éducateur spécialisé présentent les missions du SESSAD et prennent connaissance du projet scolaire de l'enfant, établissant ainsi les bases d'un partenariat étroit.

LA COORDINATION DU PROJET DU JEUNE

L'éducateur spécialisé, qui est le coordonnateur du projet de l'enfant, joue un rôle central en tant qu'interlocuteur privilégié entre la famille et les différents professionnels impliqués dans l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent. Il est chargé de veiller à la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement.

Selon les besoins des jeunes et les attentes de la famille, l'équipe du SESSAD accompagne vers l'autonomie :

- Autonomie pratique et vie quotidienne
- Autonomie dans tous les déplacements, au collège, au lycée, en stage ou pour les activités de loisirs, etc…

Sur le site d'Henin Beaumont

Le site d'Henin Beaumont accompagne 16 jeunes porteurs d'un Trouble du Spectre Autistique, d'un polyhandicap ou d'une pathologie rare.

L'équipe pluridisciplinaire se compose d'éducateurs spécialisés, de psychologues, d'un psychomotricien, d'un infirmier, de médecin, d'une assistante sociale, d'ergothérapeute en libéral, de kinésithérapeute en libéral, d'orthophoniste en libéral.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AVEC TSA

Les professionnels sont formés aux différents types d'accompagnements spécifiques (TEACH, ABA, PECS, bilan sensoriel…)
L'équipe utilise des outils visuels et séquentiels pour l'accompagnent des jeunes.
La plupart des accompagnements se fait sur les lieux de vie du jeune :

- Echange avec les enseignants au sein des écoles, collèges et lycées et mises en place de supports spécifiques en classe, en récréation, en activités péri -scolaires
- Accueil en individuel ou en groupe au SESSAD,
- Accompagnement de la fratrie au SESSAD, au domicile ou à l'extérieur
- Appui à la socialisation et à la citoyenneté, autour des codes sociaux et des habiletés sociales
- Travail autour des émotions et de la sensorialité

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SITUATION DE POLYHANDICAP

De par leur pathologie médicale, les jeunes ne peuvent être scolarisés ou accompagnés en établissement médico-social. Les prestations éducatives et thérapeutiques se font essentiellement au domicile des parents.
Si les missions du SESSAD se situent essentiellement auprès de l'enfant accompagné, le temps d'échange et d'écoute auprès de la fratrie et des parents se fait souvent en transdisciplinarité.

Au domicile les professionnels proposent des temps de bien être, des temps éducatifs, des temps sensoriels et relationnels. L'équipe du SESSAD favorise l'ouverture vers l'extérieur et propose des sorties ou des rencontres avec d'autres parents confrontés souvent aux mêmes difficultés
Le SESSAD reste un lieu sécurisant pour les enfants et les parents pour vivre les premières expériences en dehors de la maison. Ces temps de rencontre les amènent progressivement vers d'autres lieux de socialisation.

L'équipe du SESSAD peut être amenée à accompagner les jeunes tout au long de leur parcours de vie. Compte tenu d'une pathologie médicale importante, les jeunes ont parfois un parcours de vie assez court. L'équipe du SESSAD est alors amenée à les accompagner durant ces phases aigues d'hospitalisation et parfois de fin de vie. Une proximité, une écoute de la famille et une coordination avec les services médicaux sont alors organisés.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES PORTEURS DE PATHOLOGIES RARES

Selon la pathologie, les prestations sont très différenciées et adaptées, l'équipe pluridisciplinaire met en place les moyens nécessaires à l'appui à la scolarisation lorsque cela est possible, à l'appui à la socialisation et à l'autonomie en lien avec le projet de soin.

Sur le site de Carvin

Le site de Carvin accompagne 40 jeunes présentant un retard dans les apprentissages, une déficience intellectuelle, ou d'autres pathologies entrainant des difficultés scolaires, comportementales ou sociétales.
L'équipe pluridisciplinaire se compose d'éducateurs spécialisés, d'un psychologue, de psychomotriciens, d'une infirmière, d'un médecin et d'orthophoniste en libéral.
La spécificité du SESSAD site de Carvin est d'être en appui à la scolarisation, de permettre autant que possible le maintien et la poursuite en milieu ordinaire tout en favorisant le développement harmonieux du jeune.

b) L'IME l'ENVOL

Les projets de services du Pôle Enfance et Adolescence l'Envol évoluent au regard de la population accueillie et du contexte législatif dans lequel s'inscrit le dispositif. Ces projets sont réactualisés en tenant compte des recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-sociale (ANESM). Ils n'ont pour vocation que d'améliorer les prestations et de proposer des actions en relation avec l'évolution de notre secteur mais surtout de répondre au mieux aux besoins des jeunes accompagnés.

Les accompagnements des jeunes s'inscrivent dans une logique de parcours et les différentes prestations déclinées s'adaptent aux différentes potentialités.

Les services répondent et s'articulent par rapport aux besoins des jeunes par la mise en place de prestations telles que décrits dans la nomenclature SERAFIN PH.

Chaque groupe éducatif est sous la responsabilité d'un éducateur(trice) spécialisé(e) ou d'un éducateur (trice) jeune enfant ou éducateur technique spécialisé référent (ou d'un binôme éducatif) qui élaborent le projet en fonction des besoins des enfants qu'ils accueillent. La coordination entre les éducateurs spécialisés et les chefs de services est travaillée durant la mise en œuvre opérationnelle des projets personnalisés. L'éducateur spécialisé est l'interlocuteur privilégié du jeune et en relation avec la famille

en lien avec le chef de service. Cette organisation vise à offrir des repères stables, rassurants et structurants. Au-delà de l'établissement, une dimension du Pôle facilite une logique de parcours et des réponses plus larges.

L'inclusion raisonnée vient renforcer le travail de socialisation. La collaboration avec les partenaires à un impact positif dans le développement des jeunes, l'objectif étant une immersion progressive dans le monde qui les entoure.

Nos principes :

Des ateliers artistiques, manuels et culturels encadrés par l'équipe éducative et/ou des intervenants, sont également proposés à l'ensemble des jeunes. Ils permettent à chacun de se découvrir, de s'épanouir, de se construire, d'acquérir des savoir-faire et savoir-être. Ils sont également un support non négligeable au développement de l'inclusion.

Les activités physiques et sportives :

Les activités physiques et sportives trouvent une place importante au sein de l'IME. C'est en effet un support éducatif permettant de travailler de nombreux objectifs, sur les plans corporels de connaissance de soi, de socialisation et d'intégration des règles de vie.

- *Le service enfance au sein de l'IME l'ENVOL*

L'entrée d'un enfant au sein d'un établissement dit « spécialisé » peut être source d'émotions, d'angoisses, de questionnements, elle peut venir marquer parfois les premières expériences de séparation pour l'enfant et sa famille.

L'accompagnement dès le plus jeune âge se fait de façon progressive. La scolarisation peut être envisagée et partagée avec l'éducation nationale. Les modalités d'accompagnements sont ajustées en fonction des besoins et des difficultés du jeune.

L'organisation du service veille à favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire, à croiser les regards de chaque professionnel, enrichir les échanges lors des réunions et des analyses partagées.

Une attente particulière est apportée au projet du jeune lors de sa dernière année sur le service enfance. Le but étant de favoriser la transition vers le service Adolescence en lien avec la famille.

Sur le site d'Hénin-Beaumont

Sur le site de Carvin

Le jeune évolue à son rythme sur les différents groupes et prestations du service.
Pour certains enfants, et selon leurs capacités, un accueil en unité d'enseignement externalisée (UEE) est proposé en fonction du projet personnalisé du jeune. Son emploi du temps est partagé entre l'IME et l'école. Ils peuvent recevoir un enseignement adapté à leurs besoins spécifiques, favorisant ainsi leur développement cognitif, social et émotionnel. Cette externalisation se passe en classe à l'UEE en projet avec l'ULIS de l'école primaire Montaigne de Carvin

- *Le service Adolescence, jeunes adultes au sein de l'IME l'ENVOL*

Le service « adolescence » accueille un public mixte âgés de 12 à 20 ans.

L'objectif est de poursuivre et de renforcer les apprentissages dans tous les domaines : communication, socialisation et autonomie. Les jeunes sont progressivement préparés à quitter l'IME vers leur future vie d'adulte.

Pour les jeunes accompagnés et les familles, il est nécessaire de prendre conscience de l'avancée en âge et de la nécessité de généraliser les apprentissages, de permettre « le laisser faire » et l'autodétermination.

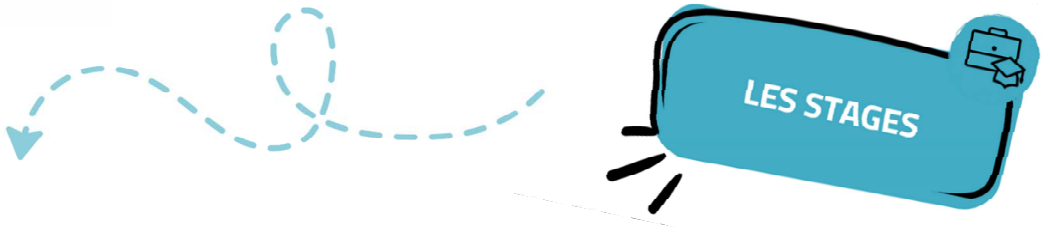

La mise en situation de stage est un travail d'équipe. Le projet de stage se construit pendant toute la période de présence au sein de la structure. C'est un travail en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de l'IME. Il intègre et fait participer le jeune et sa famille dans la construction de projet d'orientation. (Recherche de terrains de stage, investissement dans l'autonomie dans les transports quand cela reste possible.).

Le service se décline en trois sous-groupes :

GROUPE DÉCOUVERTE 12/14 ANS

Inscrire le jeune dans un processus de découverte des ateliers

GROUPE PRÉ-APPRENTISSAGE 14/16 ANS

Les jeunes ont la possibilité de choisir 2 ateliers afin d'affiner leurs choix mais également d'augmenter leurs compétences professionnelles.

GROUPE APPRENTISSAGE 16/20 ANS

A partir de 18 ans, ils ont la possibilité de choisir un atelier afin d'affiner les compétences professionnelles.

La finalité de cette phase d'apprentissage est d'amener le jeune en stage et qu'il s'intègre le mieux possible au travail.

Les ateliers de formation préprofessionnelle proposés sont :

Atelier Espace verts/Bâtiments

Atelier Horticulture et conditionnement

Atelier Blanchisserie
Maintenance et Hygiène
des locaux/couture

Atelier arts de la table / Cuisine

c) Les Services TSA et ADAGIO

Le service TSA sur le site d'Hénin-Beaumont

Au sein du Pôle TSA, les jeunes sont répartis en deux groupes, selon une logique d'âge et de besoins :

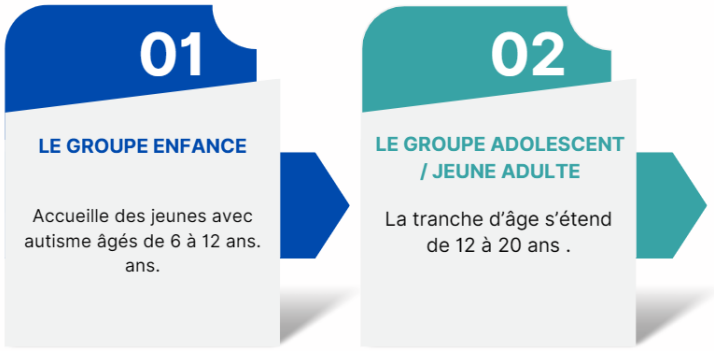

Si ces deux entités constituent des groupes d'accueil distincts, l'une des priorités souhaitées par le Pôle TSA est d'envisager dès que possible, un travail de partenariat avec les différents acteurs de l'établissement. En lien avec les projets personnalisés, des temps d'inclusions ou des passerelles au sein des autres classes, groupes ou ateliers du Pôle Enfance et Adolescence peuvent être envisagés.

Les personnes avec autisme sont sensibles aux changements et l'équipe accorde une attention particulière aux situations de transition dans le quotidien. La continuité de l'accompagnement, la transposition des outils d'un lieu à un autre, la connaissance des particularités spécifiques à chacun sont prises en compte et s'avèrent nécessaires au succès des transitions.

Le service TSA a le souhait d'offrir aux jeunes un accompagnement personnalisé en évaluant, le plus précisément possible leurs besoins.

Ce repérage commence dès la procédure d'admission (documents constitutifs du dossier, entretien avec la famille et les différents partenaires, rencontre avec le jeune).

Le jeune bénéficie ensuite d'une période d'observations qui est également l'occasion de programmer la passation de différents bilans et tests d'évaluation (standardisés ou non).

Le service Adagio de Carvin

Le service Adagio accompagne des jeunes en situation de polyhandicap âgés de 6 à 20 ans.

Les jeunes enfants, adolescents et adultes accompagnés sont très démunis tant sur le plan moteur que sensoriel. Ils sont atteints de déficiences graves, entraînant une restriction extrême de l'autonomie nécessitant un accompagnement permanent dans les actes de la vie quotidienne.

Le service est doté d'une équipe pluridisciplinaire (Infirmière, Aide-médico-psychologique, Aide-Soignante, Psychologue, Assistante-Sociale, Educatrice Coordinatrice, Orthophoniste, psychomotricienne). L'objectif est de répondre de manière optimale aux besoins spécifiques des jeunes accueillis.

Le service Adagio comprend une grande part de nursing, soins, d'accompagnement médical et paramédical. Elle s'appuie sur la stimulation basale. La stimulation basale relève de trois types : somatique, vibratoire et vestibulaire. Ces stimulations vont permettre aux jeunes de créer une relation de confiance et amener un échange riche avec ses pairs.

d) Le projet de soins du Pôle Enfance et Adolescence

Le domaine de la santé et l'accès aux soins sont des dimensions inscrites dans les pratiques et sont portées par les référents « santé » du Pôle Enfance et Adolescence. Ces derniers participent à la dynamique associative coordonnée par la coordinatrice santé.

- Parcours de soins
- Accompagnement fin de vie
- Conventionnement…

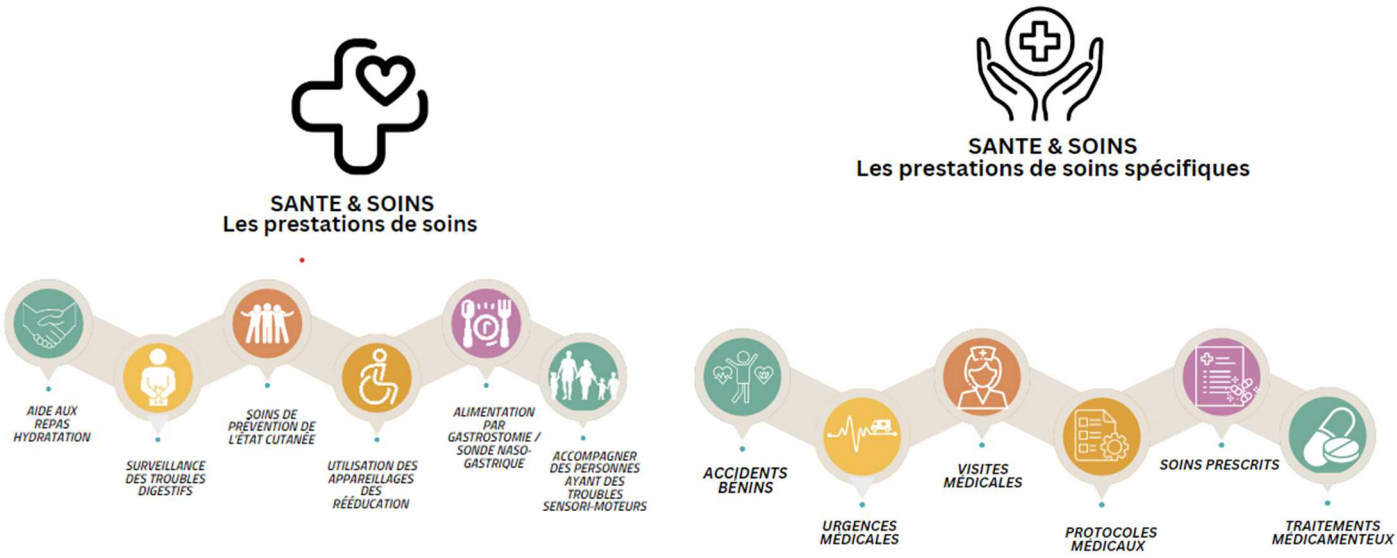

e) Le projet pédagogique du Pôle Enfance et Adolescence

Le projet de scolarisation de chaque enfant fait partie intégrante de son projet personnalisé (Nomenclature SERAFIN PH).

L'arrêté du 2 avril 2009 précise les modalités de création et d'organisation des Unités d'Enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé.

A ce titre, l'IME l'Envol dispose de 2 Unités d'Enseignement avec chacune son équipe pédagogique et son coordonnateur :

- Une sur le site d'Hénin-Beaumont, composée de 2 enseignants spécialisés.
- Une sur le site de Carvin composée de 3 enseignants spécialisés.

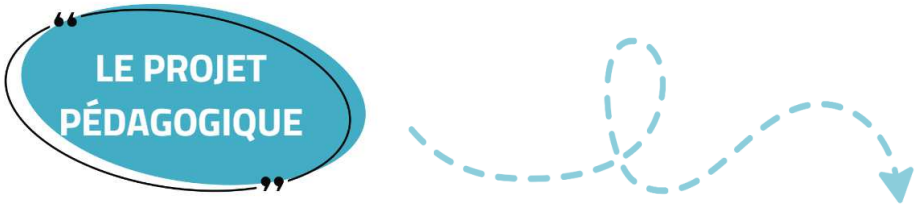

Les modalités sont explicitées dans les conventions UE et leurs annexes.
Les modalités de travail proposées sont variées. Elles se déclinent de la façon suivante :

- Scolarité partagée avec le milieu ordinaire
- Classes externalisées (UEE)
- Prise en Charge Scolaires aménagées

Certaines de ces modalités font intervenir plusieurs professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.
Les co-interventions peuvent être multiples.

f) Les prestations logistiques

Site d'Henin Beaumont

L'IME L'Envol site d'Hénin

Il est construit avec un rez-de-chaussée et un étage.
Il présente une surface totale de 2 549m².

Les services Enfance, Adolescence et TSA

Différentes salles à vocation éducative s'organisent autour du pôle pédagogique et d'un espace sportif et/ou polyvalent aménagé.

Le SESSAD L'Envol site d'Hénin

Il est situé au rez-de-chaussée du site sur une surface totale de 220 m².

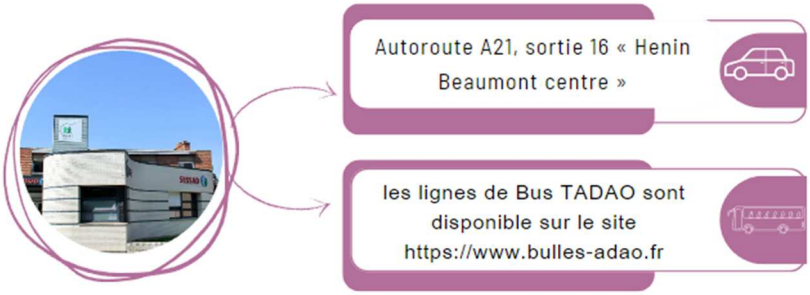

Site de Carvin

L'IME L'Envol site de Carvin

Il est construit en rez-de-chaussée sur une surface total de 3 219 m².

Les services Enfance, Adolescence et Adagio

Différentes salles à vocation éducative s'organisent autour de deux patios centraux où un espace détente est aménagé. Ces patios donnent accès aux différentes salles prolongés par l'accès à un second bâtiment où se trouve les ateliers préprofessionnels.

Le SESSAD L'Envol site de Carvin

Il est construit en rez-de-chaussée sur une surface totale de 330 m², attenant au prolongement des ateliers destinés aux jeunes adultes de l'IME.

Autoroute A1
Sortie 18 " Carvin-Libercourt"

Bus
Ligne Bulles 5, arrêt "Carembault"
Ligne 15, arrêt "Place Jean Jaurès"

Nous retrouvons sur chaque site les ressources matérielles mutualisées décrites ci-dessous :

La Salle de Psychomotricité

La Salle « Snoezelen »

La Salle de Balnéothérapie

La Salle de cocooning ou de répit

Nous retrouvons également d'autres ressources matérielles spécifiques où une attention particulière est accordée aux publics porteurs de particularités sensorielles (sonorité, ergonomie, matériels utilisées…). .

Les services polyhandicap et TSA sont dotés d'un environnement adapté :

Un espace de Vie

Une salle d'activité

Une salle noire

Une salle de bain

Une salle de bain Dédiée aux soins de nursing

Une salle blanche

Deux salles de repos

Une salle Paramédicale

Une salle d'éducation Structurée

Un espace de répit

Emploi du temps structuré (PECS)

Des espaces extérieurs

De la même manière, l'équipement des locaux est prévu pour faciliter la manutention, limitant ainsi les efforts musculaires du personnel et améliorant l'accompagnement des jeunes.

g) La démarche qualité et la gestion des risques

Depuis plusieurs années, l'APEI Hénin Carvin s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies aux personnes accueillies, appelée démarche qualité. C'est une démarche volontaire et collective permettant de vérifier l'atteinte de ses objectifs, conforter ses points forts et envisager des pistes d'amélioration.

MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE

La roue de Deming ci-dessous illustre les étapes constitutives de la démarche qualité de l'APEI Hénin Carvin :

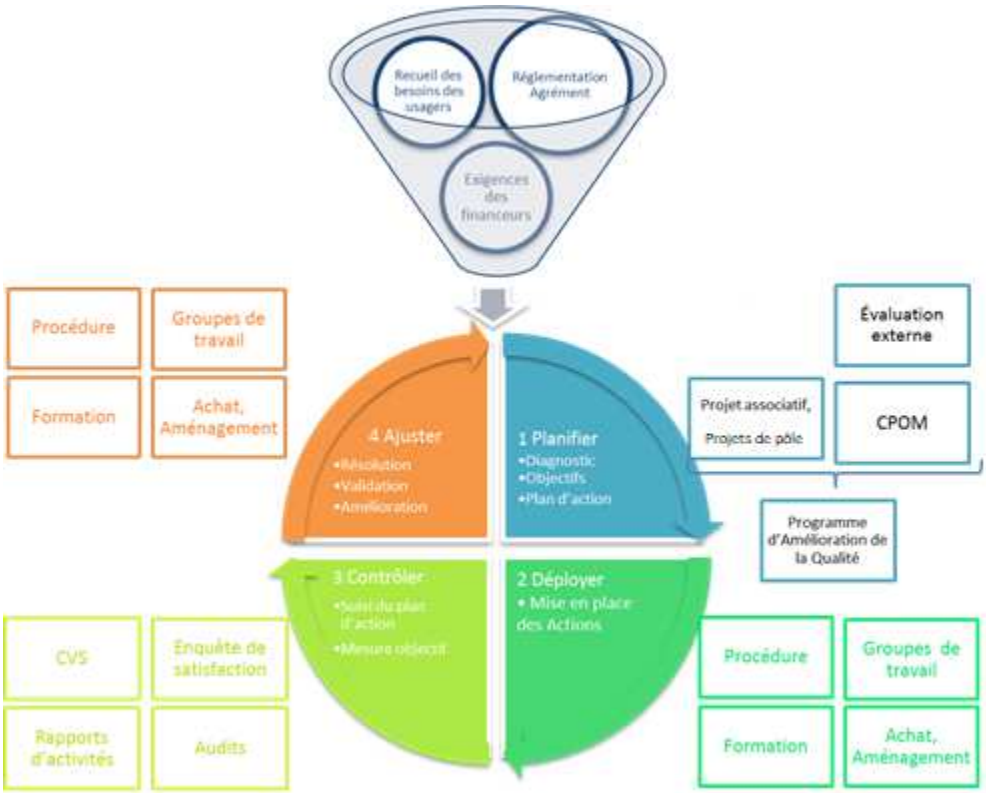

Acteurs de la Qualité et de la bientraitance : Le Service Qualité du Siège (Directeur du Développement et de la Qualité, Responsable qualité gestion des risques, Assistante qualité) et les professionnels des établissements/services nommés Référents Qualité et Référents Bientraitance ont un rôle déterminant dans la démarche qualité :

Des instances spécifiques mettent en œuvre la démarche qualité et soutiennent la politique qualité :

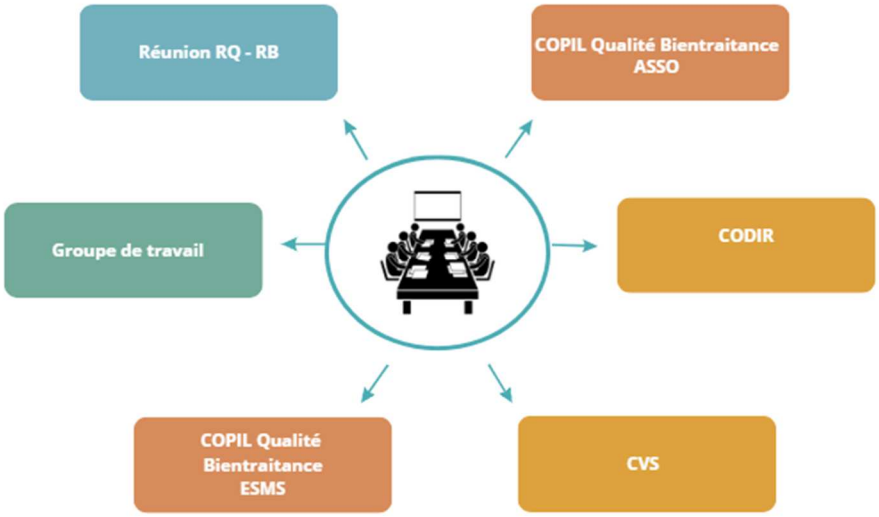

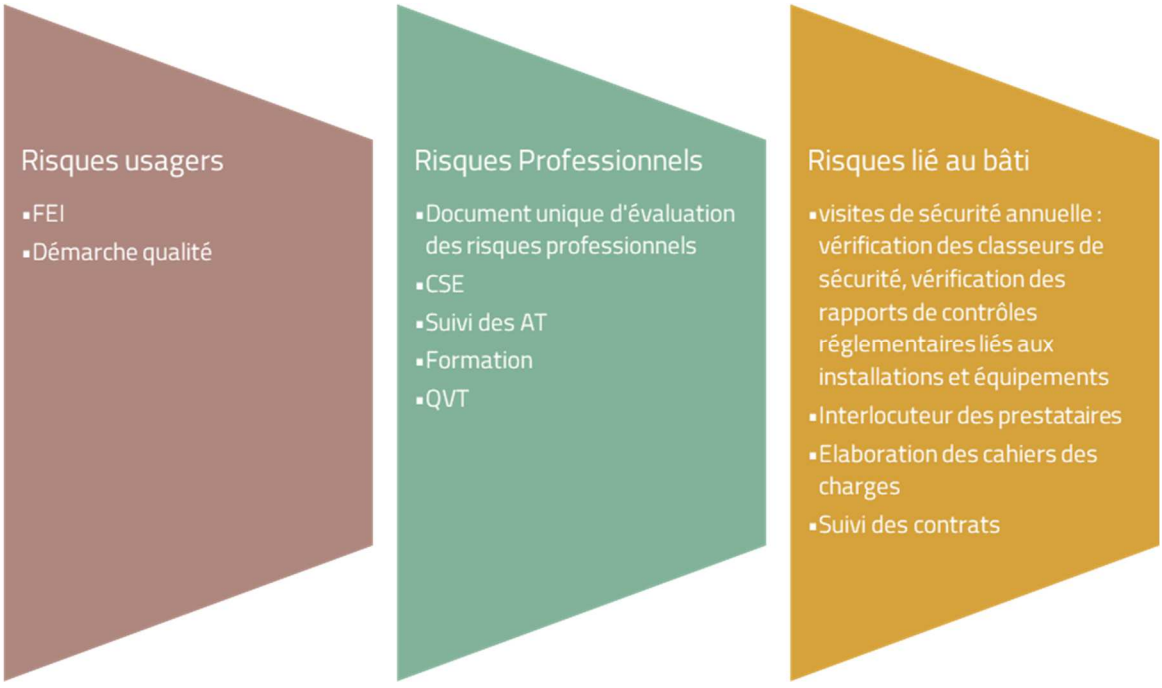

Pour assurer le déploiement et l'efficacité de la démarche, le service qualité sous la supervision du DDQ (Directeur du Développement et de la Qualité) coordonne la gestion des risques globale et propre à chaque établissement. Le service bénéficie de relais opérationnels au sein de l'établissement qui sont le directeur, les responsables hiérarchiques et l'équipe technique.

En parallèle, le référent RGPD associatif est identifié comme l'interlocuteur clé du DPO. Il assure la centralisation des demandes internes de l'association. Il est garant de la compréhension par le DPO de l'organisation interne de son association et un relais auprès des autres acteurs susceptibles d'être mobilisés (DRH, DSI, Directeurs d'établissements…).

A travers sa culture de la recherche permanente du progrès, l'association s'engage dans une véritable dynamique d'évaluation et d'évolution de ses pratiques professionnelles pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qu'elle accompagne. Dans cette perspective, l'association planifie chaque année des audits de procédures sur l'ensemble de ses établissements pour améliorer la performance de nos processus.

3.5.3 Le projet managérial

La mise en place du Pôle favorise la transversalité par un management plus horizontal que vertical qui place le parcours du Jeune au centre de nos préoccupations.
Nous développons à l'interne une politique RH dynamique et transversale dans une démarche plus globale de gestion des compétences en lien avec la QVT. Pour ce faire, nous menons des projets inter-services au profit des personnes accompagnées et ce, dans différents domaines inscrits dans un management par projet dont l'objectif final est de travailler en dispositif.
C'est un projet ambitieux qui suppose de co-construire l'accompagnement du jeune de demain d'une manière plus souple où l'inclusion prend tout son sens.

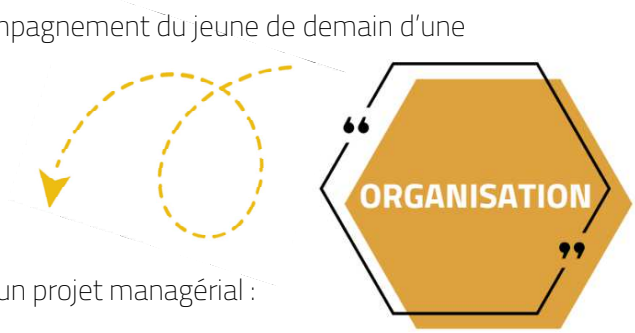

a) Organigramme du Pôle

Cette organisation intègre une direction de Pôle. Elle implique un projet managérial :

- Un directeur de Pôle
- Deux directeurs Adjoints
- Un chef de service logistique et financier
- Trois chefs de service

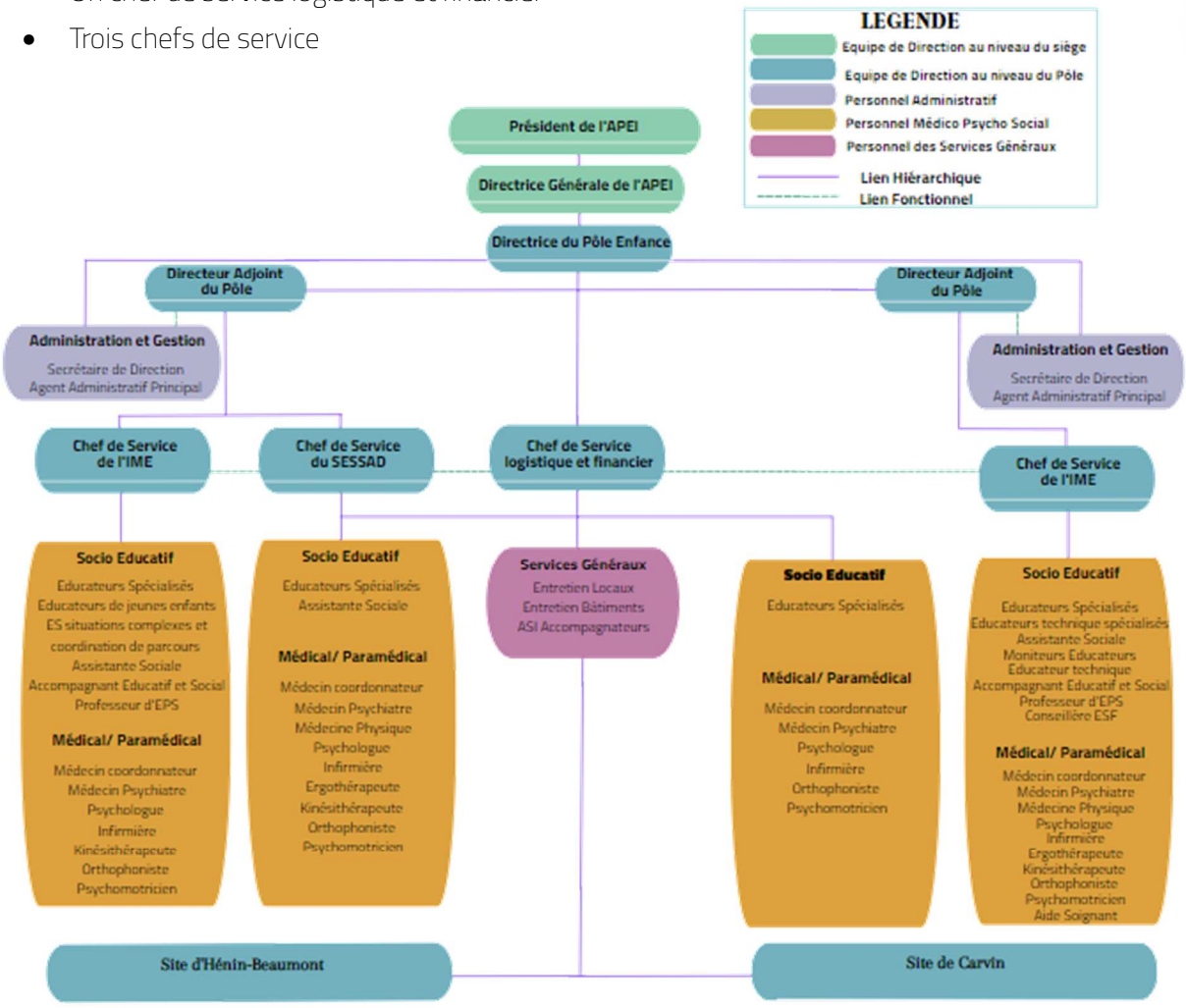

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'équipe de direction est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire composée de 120 professionnels, engagés quotidiennement au service de l'accompagnement du jeune.
Une équipe de professionnels représentant 88,78 Equivalent Temps Plein (ETP). Celle-ci est au service de l'enfant et de sa famille, afin de répondre au mieux à leurs besoins et attentes.

b) Parcours d'intégration des nouveaux salariés, stagiaires et bénévoles

Chaque salarié, quel que soit son poste au sein du Pôle, participe au projet et contribue à l'amélioration de la qualité du service rendu par l'apport de ses compétences, de ses aptitudes, de ses qualifications, ses expériences et de ses talents.

Le Pôle se veut accueillant favorisant le sentiment d'appartenance. Il est primordial que chaque nouveau salarié puisse investir facilement et rapidement l'association (séminaire d'accueil), s'intégrer au mieux à l'équipe et à son fonctionnement au sein du Pôle. Le processus d'intégration du salarié s'effectue selon la procédure accueil et intégration *(APEI-RH-P-03-V02).* Cette dernière se déroule en plusieurs étapes, avec un suivi de la période d'essai.

L'accueil des stagiaires ou des bénévoles s'élabore dans une organisation lisible, repérée et sécurisante. (Convention et tutorat)

Tout salarié participe à l'élaboration du projet de pôle en lien avec le Projet Global de l'Association quel que soit sa fonction au sein de la structure.

Chaque salarié dispose d'une fiche de poste, outil qui permet d'affirmer la place et le rôle de chacun au sein de la structure, c'est un document de référence pour celui-ci.

L'organisation permet un management sur-mesure considérant le capital humain comme déterminant où la bientraitance, l'éthique et des bonnes pratiques sont de mises. Le management proposé conjugue des pratiques et du savoir-faire associés à l'organisation du travail collectif et aux relations humaines avec une attention particulière à la dimension qualitative.

Pour ce faire, la direction a recours à un management que l'on pourrait qualifier de situationnel, il s'adapte en fonction du contexte, de l'environnement. Ils permettent un accompagnement individuel des professionnels à la montée en compétences et en apportant une réponse appropriée aux besoins de formation.

Une organisation favorisant le pouvoir d'agir et le renforcement de la cohésion entre les salariés améliorent la performance et l'efficience individuelle et collective. Elle favorise la reconnaissance ainsi que la valorisation des compétences.

La montée en compétences individuelles et collectives est un des piliers de l'amélioration continue… Dans un contexte de difficultés de recrutement et de manque d'attractivité des métiers et pour maintenir la qualité de nos interventions, l'ensemble des professionnels, quel que soit leur poste ou leur formation initiale est accompagné tout au long de leur carrière dans le développement de leurs compétences par le biais d'un panel de réponses : démarche de professionnalisation, Plan de Développement des Compétences, formation continue, mobilité professionnelle, vis ma vie…

Le Plan de Développement des Compétences du Pôle s'inscrit dans l'esprit de l'association. C'est un outil visant à favoriser des actions de formations collectives pour impulser une démarche continue d'amélioration de la qualité.

La qualité de service, c'est aussi l'amélioration de la qualité de vie au travail. Dans un contexte structurel difficile, le Pôle Enfance et Adolescence s'engage dans une démarche d'amélioration décrite plus bas et de la qualité de vie au travail portée par l'organisme gestionnaire. La prévention des risques professionnels et psycho-sociaux s'intègre totalement dans la démarche de la qualité de vie au travail.

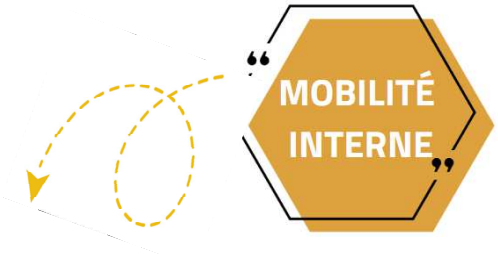

c) La gestion des parcours professionnels

Le dispositif de mobilité mis en place au sein du Pôle que l'on nomme **Vis ma vie** participe à la culture de la bientraitance.

Le recrutement des personnels est assuré par la direction du Pôle, le directeur des ressources humaines du siège et la directrice générale, selon la procédure établie.

La politique de formation privilégie l'intérêt général du Pôle et les besoins des Personnes. Elle s'inscrit dans un Plan de Développement des Compétences et s'établit sur plusieurs bases :

- Les besoins de l'IME et du SESSAD au regard des exigences de l'environnement (nouveaux textes de lois) comme des exigences fonctionnelles (accueil de nouveaux publics, nouveaux besoins et nouvelles méthodes d'accompagnement…),
- Les besoins individuels et collectifs des salariés en relation avec leur exercice

professionnel.

- Les évolutions de carrière des professionnels (toujours en cohérence avec les besoins des Personnes du Pôle),
- En outre les professionnels peuvent participer à des colloques ou à des réunions d'information…

Le Pôle accueille chaque année des stagiaires en provenance d'écoles ou de lieux de formation extérieurs suivant des modalités définies par convention. Il participe activement à la formation des futurs professionnels et contribue à la formation et l'accès à l'emploi pour tous.

LA MOBILITÉ

Les professionnels recrutés le sont par l'Association avant tout, ce qui signifie qu'ils peuvent être appelés à intervenir sur d'autres sites et au sein de diverses structures. Le Pôle organise à chaque fois que possible et à minima lors de la réécriture de ses projets, des mouvements de personnel afin d'apporter une ressource, une expertise utile d'une part aux Personnes et d'autre part aux professionnels.

LES MODALITÉS D'ÉVALUTION DES PROFESSIONNELS

Le dispositif Vis ma vie proposé aux professionnels participe à la culture de la bientraitance encouragée dans les pratiques du quotidien.

Depuis 2012, des entretiens individuels et professionnels des salariés sont mis en place au sein de l'APEI.

Ils visent à :

- Evaluer le travail et les compétences en questionnant le sens de l'action et l'engagement de chacun
- Identifier l'évolution du projet professionnel dans le cadre du projet du pôle
- Recenser les besoins de formation soit à la demande du professionnel, soit à la demande du pôle

Ces entretiens s'inscrivent dans une démarche associative au préalable. Ils sont cadrés par une charte qui s'attache à présenter les objectifs visés, à en définir les enjeux et les modalités de déroulement. Ils aboutissent à l'écriture d'un document co-signé.

d) La dynamique du Pôle

La dynamique du Pôle ouvre l'IME et SESSAD L'Envol à différents partenariats et impulse de nouvelles pratiques pour répondre aux enjeux à venir.

Elle fait apparaitre un mode de management horizontal. Elle requiert de l'agilité et exige plus de collaboration et des modes de délégations claires. La mouvance des lignes suggère plus d'adaptabilité de l'ensemble des professionnels cadres et non cadres.

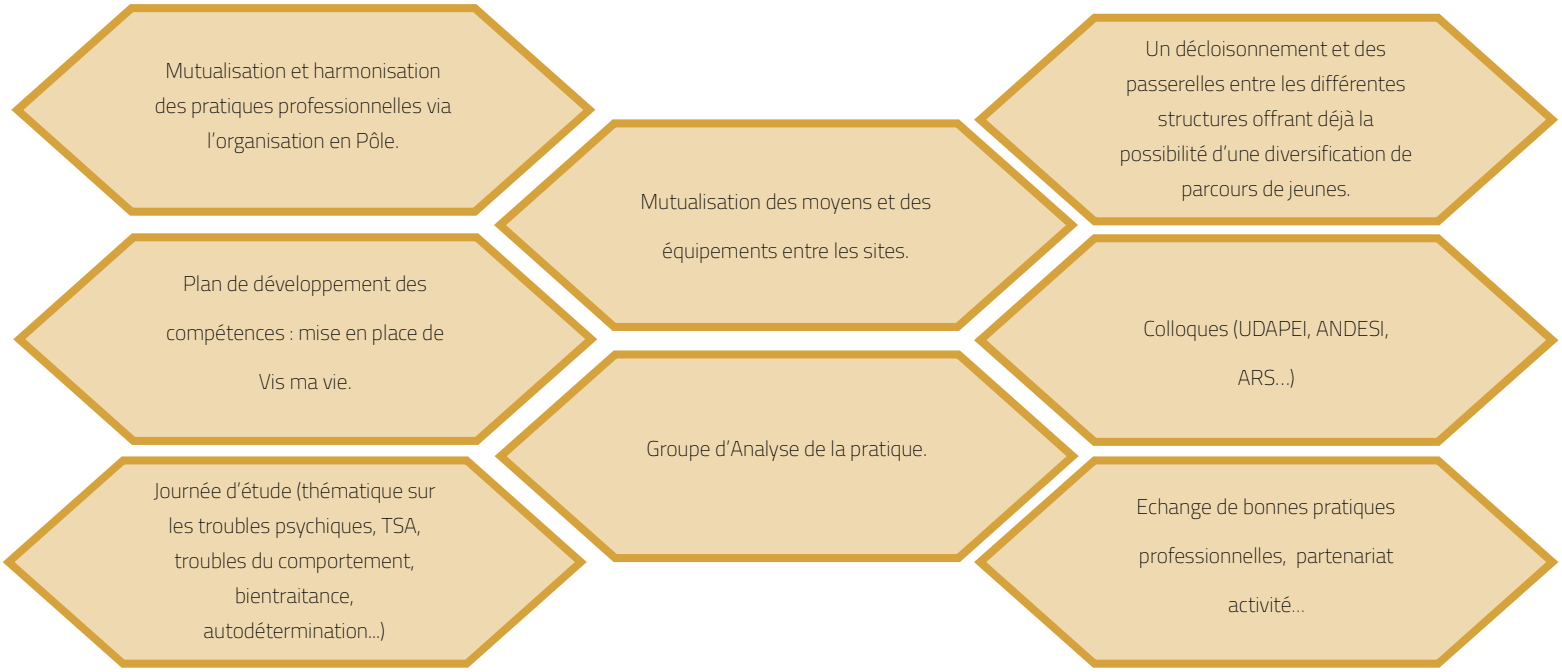

e) Les réunions

L'organisation du Pôle Enfance et Adolescence en place fonctionne et se structure par une direction de pôle et une étroite collaboration avec les 2 Directeurs Adjoints et le chef de service logistique et financier, dans une logique de subsidiarité avec les 3 chefs de service. L'équilibre des deux sites est recherché. (Henin et Carvin). Les modalités de fonctionnement du comité de direction sont construites selon une stratégie et des outils pour faire fonctionner le Pôle. L'organisation est structurée et adossée à une manière d'animer centrée sur une liberté de parole offerte à chacun des membres.

> **L'ORGANISATION EST STRUCTURÉE ET ADOSSÉE À UNE MANIÈRE D'ANIMER CENTRÉE SUR UNE LIBERTÉ DE PAROLE OFFERTE À CHACUN DES MEMBRES**

Les réunions du Pôle Enfance et Adolescence et ses modalités de fonctionnement sont en synergie avec les réunions associatives :

Les modalités de fonctionnement du comité de direction sont construites selon une stratégie et des outils pour faire fonctionner le Pôle et les services qui en découlent.

le Fonctionnement des réunions

les réunions

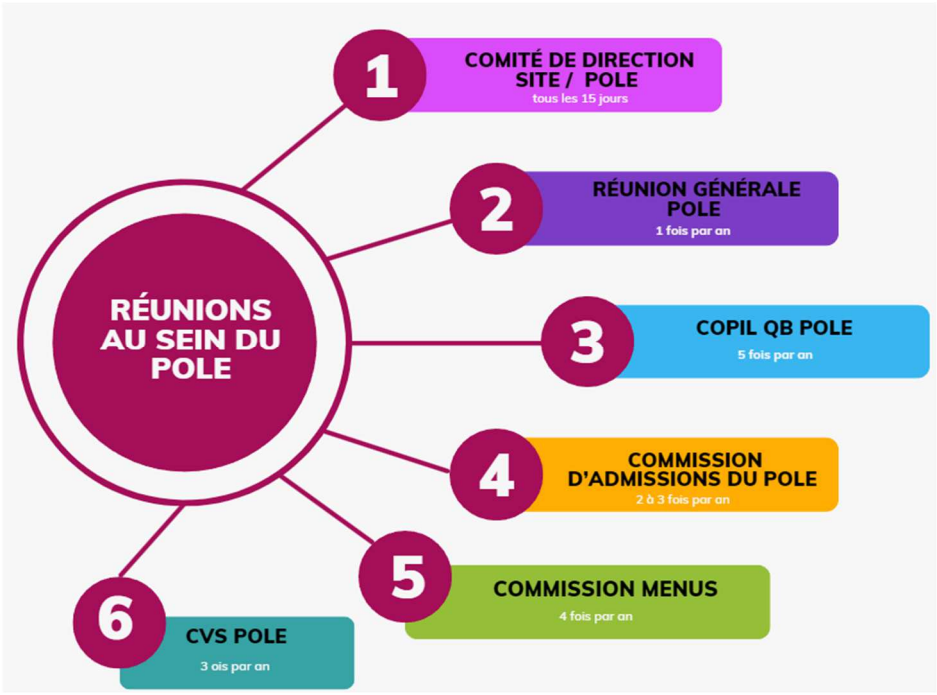

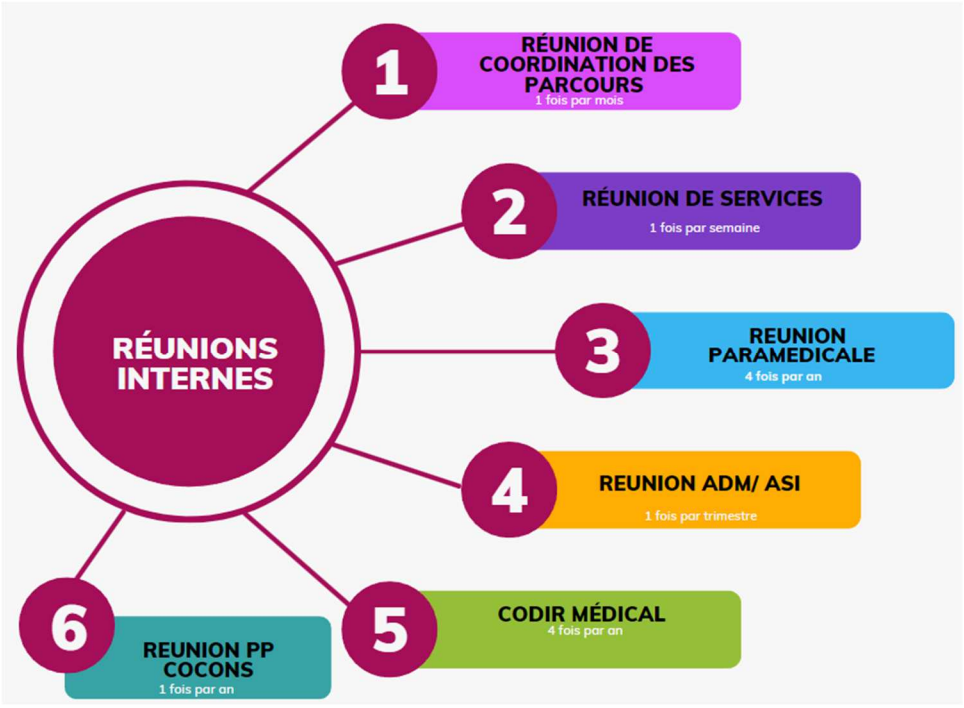

3.5.4 Communication transversale

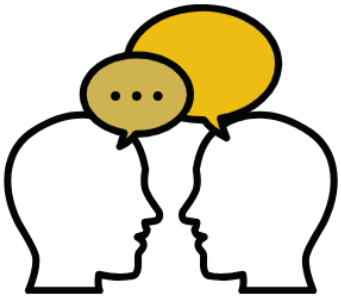

Le travail en équipe est indispensable du fait des situations rencontrées dont la complexité est de plus en plus importante. Que ce soit pour répondre au collectif, aux besoins spécifiques de chacun avec des pathologies qui évoluent, il est riche de pouvoir avoir des regards croisés, des sensibilités particulières.

Cela favorise une complémentarité du fait des projets personnalisés, les réunions et de l'analyse des pratiques. Ces singularités sont au service de l'accompagnement quotidien des jeunes, pour leur apporter de la diversité et répondre au plus grand nombre de leurs besoins. Les objectifs et la direction à prendre auprès d'eux restent la même grâce au projet personnalisé.

La dynamique RH et l'organisation du Pôle menées de manière transversale au sein du Pôle Enfance et Adolescence participent à la conduite et à la réussite du projet. L'attention portée à l'accompagnement des jeunes par les professionnels y contribue également. La mise en place des groupes d'analyses de pratique ou encore les échanges inter établissement, ou de vis ma vie en sont d'autres illustrations.

3.6 Objectifs d'évolution, de progression et de développement

Notre feuille de route à 5 ans est déclinée selon les orientations précédemment énoncées.

COMMENT ?

Vous trouverez le plan d'actions du Pôle Enfance et Adolescence en FALC : les Fiches Actions détaillées se trouvent en annexe du document ici présenté :

Promouvoir l'autonomie et l'autodétermination des jeunes accompagnés

- Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes en formant les professionnels à l'Autodétermination dans le cadre de Plan de Développement des Compétences associatif en 2024 et en 2025.
- Favoriser une meilleure connaissance et affirmation de soi en menant des actions de prévention à destination des jeunes accompagnés.
- Favoriser, valoriser les expériences de pair'aidance au sein du Pôle

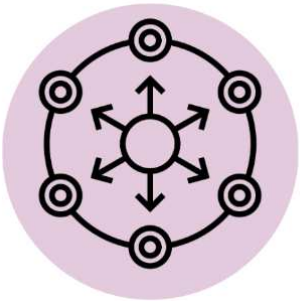

Diversifier l'offre de service du Pôle Enfance et Adolescence

- Opérer le changement en fonctionnant de plus en plus en dispositif.
- Diversifier les modalités d'interventions des professionnels au profit des jeunes accompagnés en incluant l'UE, l'UEE et toutes les modalités répondant au public TND.
- En étant pro actif dans les modalités d'intervention proposées, en étant pilote d'actions innovantes.

Poursuivre et développer une démarche d'amélioration continue des pratiques

- Adopter des nouvelles bonnes pratiques pour consolider notre stratégie Responsabilité Sociétale des Organisations.
- Participer activement au projet ESMS numérique.
- Accompagner les équipes du SESSAD à l'obtention de la Certification CAP HANDEO

Piloter la stratégie financière engagée pour améliorer les marges de manœuvres du pôle.

- Répondre aux appels à projets (Mécénat, fonds européens, subvention…) pour augmenter nos moyens et développer des projets innovants.
- Faire évoluer l'organigramme en fonction des transformations de l'offre et des besoins en Ressources Humaines.

Se saisir et développer l'interprofessionnalité

- Développer le travail en réseau avec les acteurs de proximité du territoire dans les domaines sanitaires, mais aussi avec l ' éducation nationale…
- Développer les modalités d'inclusion scolaire avec les enseignants de l'éducation nationale et les partenaires.

Former, Fédérer et soutenir les professionnels dans leurs missions.

- Développer la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) en fonction de l'évolution des besoins du public accompagné.
- Participer activement au déploiement du plan d'action QVT 2023-2026.
- Déployer une organisation permettant l'implication de tous au plus près du terrain sur les changements à venir.

Glossaire

- **AEMO** : Action Educative en Milieu Ordinaire
- **AT** : Accident Travail
- **ASS :** Assistant de Service Social
- **ASI :** Agent de Service Intérieur
- **AES :** Accompagnant Educatif et Social
- **EMAA :** Equipe Mobile d'Aide aux Aidants.
- **ANDESI :** Association Nationale des Cadres du Social
- **ANESM :** Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux
- **APEI** : Association de Parents de Personnes Handicapées et de leurs amis
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASSR** : Attestation Scolaire de Sécurité Routière
- **CA** : Conseil d'Administration
- **CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles
- **CAHC** : Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- **CAMSP :** Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
- **CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- **CSE** : Comité Social et Economique
- **CODIR** : Comité de Direction
- **CFG** : Certificat de Formation Générale
- **COPIL :** Comité de Pilotage
- **CNIL :** Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
- **CMP** : Centre Médico Psychologique
- **CPF** : Compte Personnel de Formation
- **CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- **CRA** : Centre Ressource Autisme
- **CRCN** : Cadre de Référence des Compétences Numériques
- **CVS** : Conseil de Vie Sociale
- **DAC :** Dispositif d'Appui à la Coordination
- **DAF** : Directeur Administratif et Financier
- **DAME** : Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif
- **DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- **DPO** : Délégué à la Protection des Données / Data Protection Officier
- **DUD** : Document Unique de Délégation
- **DG** : Directeur Général
- **DA** : Directeur Adjoint
- **DIPC** : Document Individuel de Prise en Charge
- **DRH :** Directeur des Ressources Humaines

- **DUERP** : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- **EDAP** : Equipes Diagnostics Autisme de Proximité
- **EMAA :** Equipe Mobile d'Aide aux Aidants
- **ES :** Educateur Spécialisé
- **ETS :** Educateur Technique Spécialisé
- **FFSA :** Fédération Française du Sport Adapté
- **DS :** Educateur de jeunes Enfants
- **DSI :** Directeur du système d'Information
- **ETP :** Equivalent Temps Plein
- **EMAD** : Equipe Mobile d'Appui à Domicile
- **EMAS** : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité
- **EPE** : Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation
- **EPI :** Equipement de Protection Individuel
- **EPRD** : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
- **ESSCPI** : Educateur Spécialisé situations Complexes et Parcours d'Inclusion
- **ESAT :** Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
- **ESMS** : Etablissement et Service Médico-Sociaux
- **FALC** : Facile à Lire et à Comprendre
- **FEI** : Fiche d'Evénement Indésirable
- **GEPP** : Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels
- **HACCP** : Hazard Analysis Critical Control Point
- **HAS** : Haute Autorité Santé
- **HSE** : Hygiène Sécurité Environnement
- **IDE** : Infirmier Diplômé d'Etat
- **IME** : Institut Médico Educatif
- **INSPE** : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education
- **QVT** : Qualité de Vie au Travail
- **MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée
- **ONDAM** : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie
- **PAG** : Plan d'accompagnement Global
- **PAQ** : Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
- **PIA** : Plan d'Investissement Avenir
- **PRERAC** : Plateforme Régionale d'Expertise, des Ressources, d'Accompagnement et de Coordination
- **PRS** : Plan Régional de Santé
- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **MDS :** Les Maisons du Département Solidarité
- **RAPT** : Réponse Accompagnée Pour Tous
- **RH** : Ressources Humaines
- **RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- **RB** : Responsable Bientraitance

- **RQ** : Responsable Qualité
- **RQHSE** : Responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement
- **RSO** : Responsabilité Sociétale des Organisations
- **SAJ** : Service d'Accueil de Jour
- **SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour adultes Handicapés
- **SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- **SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
- **TND** : Troubles du Neuro Développement
- **TSA** : Trouble du Spectre Autistique
- **UE** : Unité d'Enseignement
- **UEE** : Unité d'Enseignement Externalisé
- **UNAD** : Unité de Nutrition Artificielle à Domicile
- **UTPAS** : Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale

Apei
Les Papillons Blancs
Hénin - Carvin

Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif

LE PROJET ASSOCIATIF 2023 - 2028 :
en version intégrale ici

www.apei-henin.com

Suivez-nous sur :

Apei

Les Papillons Blancs

Hénin - Carvin

Tél. 03.21.20.60.13

siege@apei-henin.com